



Grèce

Manifestation d'hospitaliers contre les mesures d'austérité, février 2012

Photo AFP

Compatibles ?

Au moment où nous bouclons le journal ce 15 mai, Jean-Marc Ayrault vient d'être nommé Premier ministre. Il annoncera dans les quarante-huit heures la composition de son gouvernement. François Hollande est allé à Berlin pour rencontrer Angela Merkel. Celle-ci vient de connaître une défaite dans le Land le plus important d'Allemagne, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. En Grèce, ce même jour, le président vient d'annoncer l'impossibilité de constituer un gouvernement pour appliquer le mémorandum de la troïka. De nouvelles élections législatives auront lieu en juin. Dans toute l'Europe, on assiste à un rejet par les peuples des plans destructeurs de l'Union européenne. C'est pourquoi la question de la ratification du traité européen est au centre de toute la nouvelle situation qui s'ouvre en Europe. Pour les sommets de l'Union européenne, la « règle d'or » et le nouveau traité constitueraient les tables de la loi devant s'imposer à tous. Et c'est à l'aune de ce diktat qu'ils décrètent que telle ou telle mesure est ou n'est pas compatible avec leurs exigences. Mais est-il compatible avec les besoins de la population laborieuse de fermer des hôpitaux, des classes, de supprimer des services publics ? Est-il compatible avec les besoins de la population laborieuse de remettre en cause les retraites, la Sécurité sociale ? Telle est la vraie question pour des dizaines et des dizaines de millions de travailleurs en Europe. Le combat pour la défense des travailleurs d'Europe et contre la ratification du traité de Bruxelles sera au cœur du meeting du 3 juin à Paris.

Lucien Gauthier

La constitution d'un gouvernement aux ordres de l'Union européenne vient d'échouer

La coalition Syriza refuse le mémorandum de l'Union européenne et un gouvernement de coalition pour l'appliquer. De nouvelles élections législatives sont convoquées en juin.

Christel Keiser

Dans la précipitation des développements de ces derniers jours en Grèce, il faut retenir la détermination d'Alexis Tsipras, le leader de Syriza (la « coalition de la gauche radicale »), à refuser de participer à un gouvernement de coalition, expliquant en ces termes son refus : « *Ce n'est pas Syriza qui rejette cette proposition, c'est le peuple grec qui l'a fait en votant dimanche.* » Tsipras a raison ! Cette position est conforme à la démocratie, c'est-à-dire à la volonté de la majorité, telle qu'elle s'est exprimée dans la mobilisation de millions et de millions qui combattent depuis des mois pour le retrait du mémorandum de la troïka. Les responsables politiques de Grèce et d'Europe rendent Syriza responsable de la situation de blocage que connaît le pays actuellement : à l'heure où nous écrivons, les trois partis arrivés en tête (Nouvelle Démocratie, Syriza et Pasok) ont tous échoué dans leur tentative de former un gouvernement ; le président Papoulias n'a pas réussi non plus à former un gouvernement de coalition. Ainsi, le chef de la Nouvelle Droite, Antonis Samaras, porte contre Alexis Tsipras l'accusation suivante : « *Syriza refuse non seulement d'accepter la formation d'un gouvernement viable mais même d'accorder son vote à un gouvernement même si celui-*

ci s'engageait à renégocier l'accord avec les créanciers du pays, Union européenne et FMI. » Cette fois encore, n'importe quel travailleur dira : Syriza a raison ! Rappelons les faits. Le 6 mai dernier, le peuple grec a infligé une défaite électorale cinglante au Pasok (Parti socialiste) et à la Nouvelle démocratie (ND — droite), les deux partis qui ont accepté de mettre en œuvre la politique criminelle de la troïka (Commission européenne, Banque centrale européenne, FMI) au cours de ces derniers mois. Syriza, parti qui a affirmé son opposition aux plans de rigueur, est arrivée en deuxième position lors de ces élections, triplant son score. Résultat qui s'inscrit dans la mobilisation de millions dans les grèves générales dans la dernière période contre la politique de la troïka. De jour en jour, la pression des gouvernements et de l'Union européenne se fait de plus en plus forte. Barroso, président de la Commission européenne, menace : la Grèce devra quitter la zone euro si elle ne parvient pas à respecter ses engagements budgétaires. Il ose ajouter qu'il « *a beaucoup de respect pour la démocratie grecque et bien sûr le Parlement grec* » mais qu'il doit aussi « *respecter les seize autres Parlements qui ont approuvé le programme* » ! Pour la souveraineté du peuple grec, M. Barroso n'a de toute évidence aucun respect ! Quant au ministre des Finances allemand, il exige que la Grèce se conforme aux conditions fixées par le plan d'aide international. Soumis à ces pressions, Alexis Tsipras a réaffirmé qu'il ne céderait pas et qu'il ne participerait, ni n'apporterait son soutien

« Ils nous demandent d'être complices d'un crime. Nous ne serons pas leurs complices »

Alexis Tsipras, le leader de Syriza

à un gouvernement de coalition qui appliquerait les mesures découlant des deux plans de l'Union européenne et du FMI. Il persiste à demander l'annulation de ces engagements et affirme : « *Ils nous demandent d'être complices d'un crime. Nous ne serons pas leurs complices.* » Il a raison. Depuis des mois, dans les grèves générales qui se sont succédées, mais aussi sur le terrain des élections, le peuple grec rejette avec force la politique de destruction qui lui est imposée. L'annulation du mémorandum concentre aujourd'hui les exigences des travailleurs grecs. Cette prise de position de Syriza est conforme à la démocratie et aux intérêts des travailleurs. Elle a le soutien des travailleurs de toute l'Europe face aux exigences des travailleurs grecs, exigeant la poursuite de la mise en œuvre des plans. C'est un fait : la position de Syriza (1), produit de la résistance acharnée du peuple grec, de refuser toute participation à un gouvernement qui poursuit une politique criminelle est un point d'appui pour la survie du peuple grec et pour la résistance des travailleurs dans toute l'Europe. ■

(1) Notons à ce sujet que les autres partis adhérents, comme Syriza, du Parti de la gauche européenne (en France, le PCF et le Parti de gauche) semblent pour le moins réservés sur la prise de position d'Alexis Tsipras. En France, *L'Humanité* (14 mai) titre : « *La Grèce dans l'attente d'un gouvernement* », minimisant et édulcorant le refus de Syriza de participer à une quelconque coalition promémorandum.

Meeting internationaliste contre la ratification du traité européen

Des militants venus d'Espagne, de Grèce, du Portugal, d'Irlande feront état du combat dans leurs pays contre le traité de Bruxelles au meeting organisé par le POI.

POI PARTI OUVRIER INDÉPENDANT

Pour le socialisme, la République et la démocratie
Membre de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples

Unité

NON A LA RATIFICATION DU TRAITE EUROPEEN!

MEETING

DIMANCHE 3 JUIN 2012

14 H 30 - ESPACE CHARENTON

327, rue de Charenton, Paris 12^e (M^o Porte-de-Charenton)

Avec des militants venus d'Allemagne, d'Espagne, de Grèce, de Grande-Bretagne et d'Irlande.

POI, 41 rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris. Tél. 01 48 01 81 81. e-mail: poifrance.com www.poi-parti-ouvrier-independant.com

Elections en Allemagne

Défaite écrasante de la CDU
à l'élection régionale de Rhénanie-du-Nord-Westphalie‘L'ennemi de Merkel
se trouve dans son propre pays’ (La Stampa)

Marc Gauquelin

“L'ennemi de Merkel se trouve dans son propre pays” : c'est par ces mots que le quotidien italien *La Stampa* résume la défaite écrasante subie par la CDU, le parti de la chancelière Angela Merkel, à l'élection régionale de Rhénanie-du-Nord-Westphalie ce 13 mai. Le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie est le plus peuplé d'Allemagne. Il reste, malgré le déclin de la Ruhr, le cœur industriel du pays. Chacune des élections qui s'y déroulent prend valeur de test annonçant les développements politiques dans l'ensemble de la République fédérale.

C'est déjà là, en 2005, que la révolte de l'électorat ouvrier contre la politique de Schröder a provoqué une débâcle sans précédent du SPD, parti qui dominait le Land pratiquement depuis la guerre.

Cette fois, c'est au tour de la CDU de subir une défaite historique. Elle perd 8,1 % de ses voix, tandis que le SPD regagne 4,6 % des siennes. S'agit-il d'un simple « rééquilibrage » ou d'un simple « retour de balancier » après la période Merkel ?

Regardons-y de plus près (à partir d'une étude publiée par le SPD). Que nous disent les chiffres de ces mouvements qui sont en train de bouleverser en profondeur la République fédérale d'Allemagne ?

L'abstention, qui avait marqué la défiance d'une partie de l'électorat ouvrier à l'égard du SPD, reste importante (41 %). L'électorat de la CDU s'effondre, marquant la brutale désaffection d'une bonne partie des couches moyennes des villes et des campagnes qui votaient jusqu'ici pour la CDU.

Le traité au centre
de la Conférence nationale
de l'AfA

L'AfA est une structure du SPD qui regroupe les militants et les cadres du parti exerçant des responsabilités dans le mouvement ouvrier. Elle vient de tenir sa conférence nationale, à Bad Godesberg, du 20 au 22 avril. Klaus Barthel, député SPD qui avait voté contre le « plan de sauvetage de la Grèce », y a été élu président. Les discussions sur le Mécanisme européen de stabilité (MES) et le Fiskalpakt (pacte fiscal) ont occupé l'essentiel du temps des délégués. Deux motions s'y sont notamment opposées : la motion présentée par le bureau de la conférence et la motion présentée par l'AfA de Hesse du Sud. La première exigeait des députés sociaux-démocrates qu'ils votent « contre le traité dans sa formulation actuelle ».

Désireuse d'écartier toute possibilité de manœuvre du groupe parlementaire déjà engagé dans l'élaboration d'un ajout au traité afin de le voter, la seconde exigeait que les députés votent contre l'ensemble du traité (MES et Fiskalpakt).

La première motion a recueilli 123 voix et la seconde 90 voix.



La chancelière allemande Angela Merkel fait la grimace lors de sa conférence de presse après la défaite de son parti. (AFP)

Le SPD, quant à lui, a bénéficié de l'apport d'électeurs qui s'étaient précédemment abstenus, d'électeurs de Die Linke, d'électeurs des Verts et, comme nous venons de le voir, de la CDU...

Faut-il en conclure que le SPD a effacé les pertes qu'il avait subies au sein de son électorat ouvrier traditionnel, en réaction à la politique anti-ouvrière de Schröder ? Non.

Après des années de grande coalition avec Merkel, après une politique d'accompagnement des « réformes » de l'Union européenne (comme le passage à la retraite à 67 ans), le SPD n'a pas reconquis la confiance des secteurs déterminants de la classe ouvrière.

Il n'en demeure pas moins que la politique d'austérité entreprise par Schröder, poursuivie et aggravée par Merkel au nom de ses nouvelles responsabilités à l'égard de toute l'Europe, vient d'être rejetée de la façon la plus catégorique qui soit par une majorité de la population qui n'en peut plus, et qui n'accepte plus qu'on ose prétendre qu'elle doit se serrer la ceinture pour sauver l'euro.

Le journal conservateur suisse *Neue Zürcher Zeitung* a raison d'écrire : « Manifestement, nombreux sont les Allemands qui ne souhaitent plus entendre les appels à l'austérité », et d'ajouter : « Le SPD, qui par le passé a soutenu la politique de Merkel pour sauver l'euro, va être largement tenté de se présenter comme une alternative politico-financière. Des mois difficiles attendent la chancelière sur le plan national. » Et, ajouterons-nous, des mois difficiles pour la direction du SPD, pour les mêmes raisons.

La chancelière a repoussé à la fin juin le vote qui devait avoir lieu le 23 mai au Bundestag pour adopter le traité (Fiskalpakt). La Cour constitutionnelle lui impose de disposer de la majorité des deux tiers dans les deux Chambres pour faire adopter ce traité. Elle a besoin du vote du SPD pour réussir à le faire adopter. Mais brusquement, tout a changé. La secousse des élections française et grecque la semaine dernière, vient de trouver une première réplique dans les élections de Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

La crise qui couvait depuis des semaines vient d'éclater au sein des directions de tous les partis qui assumaient jusqu'ici le fonctionnement « harmonieux » des institutions parlementaires de la République fédérale. L'Union européenne, les exigences supranationales du capital financier incarnées dans les traités et le fonctionnement de la Banque centrale européenne auront eu raison de ces instruments surannés de la vieille démocratie parlementaire allemande.

Merkel est violemment attaquée dans la CDU par sa droite. La bataille pour le leadership dans le SPD refait surface. La « gauche » du SPD se prend à rêver d'un infléchissement appuyé sur la victoire de Hollande. Die Linke n'a pas supporté ses trois défaites successives et sa disparition du Landtag de Rhénanie. Son chef vient d'annoncer qu'il ne briguerait pas un nouveau mandat. Oskar Lafontaine (ancien président du SPD et fondateur de Die Linke — NDLR) tente un come-back diversement apprécié dans son parti.

Et tout le monde s'interroge docement sur l'émergence du parti des « pirates » qui vient de faire 7,8 %, en prenant sur tous les électors, et dont personne n'est capable de résumer le programme.

Ce qui est certain, c'est que des profondeurs de ce pays monte un immense rejet de la politique d'austérité incarnée dans toute l'Europe par Merkel. Il vient de s'exprimer dans ces élections. Il s'est exprimé dans les puissantes grèves d'avertissement qui ont paralysé, il y a un mois et demi, les services publics et ont arraché 6,3 % d'augmentation sur deux ans. Il se prolonge dans le « bras de fer » qui oppose les travailleurs de la métallurgie avec leur syndicat, l'IG Metall, au patronat pour arracher 6,7 % d'augmentation. Tandis que se multiplient les initiatives politiques (manifestations, piquets, pétitions...) pour mettre à profit la situation favorable créée par les développements européens, pour appeler les députés sociaux-démocrates à voter non à la ratification du traité européen.

ÉDITORIAL

Ce carcan
doit être brisé

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

Quiconque observe objectivement ce qui se passe jour après jour — défaite de Merkel en Allemagne, crise qui s'approfondit en Grèce, juste après la grève générale en Espagne — reconnaîtra que nous avons eu raison d'écrire, le 6 mai au soir, que le renvoi de Sarkozy s'inscrit dans un immense mouvement de rejet qui balaie toute l'Europe : le rejet des politiques d'austérité imposées depuis vingt ans au nom du traité de Maastricht.

On ne répondra pas à ce rejet sans briser le carcan qui, depuis Maastricht, détruit les droits ouvriers et étouffe la démocratie dans tous les pays du continent.

À l'heure où ces lignes sont écrites, le président de la République, investi de ses nouveaux pouvoirs, s'est envolé pour Berlin. Il entend y « renégocier » avec Angela Merkel le fameux traité TSCG. En réalité, il serait question de mettre au point, à côté du traité TSCG, un « pacte de croissance ».

Nous avons été amenés, la semaine dernière dans ces colonnes, à nous interroger sur cette notion de « pacte de croissance » : pour de nombreux responsables, il s'agit ouvertement d'une « croissance » des profits fondée sur la surexploitation et la déreglementation des droits ouvriers, et non de croissance de l'emploi et des revenus de la population laborieuse.

Mais ne faisons pas de procès d'intention. Imaginons un instant que les efforts de François Hollande, couronnés de succès, aboutissent à un « pacte de croissance » ouvrant la perspective d'un certain redémarrage de la machine économique, de l'emploi et du pouvoir d'achat. Que se passerait-il alors ? Dans cette hypothèse — hautement improbable à nos yeux, répétons-le — toute mesure visant à une véritable relance de la croissance se heurterait à la réalité du TSCG. Car aucune prévision de croissance, même la plus optimiste, ne prévoit de faire rentrer dans les caisses de l'Etat les 85 milliards d'euros de réduction de la dette auxquels contraint le traité TSCG dès 2013 (1), pas plus que les dizaines de milliards destinés à réduire les déficits publics.

Les faits sont les faits : dans tous les cas de figure, la ratification du TSCG par les vingt-cinq Etats concernés vise à imposer la dictature de l'austérité obligatoire. Laquelle signifie que chaque année, au nom de la dette publique, des coupes de dizaines de milliards seront opérées dans les budgets publics, sous la menace de sanctions automatiques, et de l'envoi d'émissaires venus comme en Grèce, dicter les plans de destruction décidés à Bruxelles.

La démocratie, c'est que l'aspiration exprimée par le rejet qui se répand aujourd'hui comme une traînée de poudre d'un bout à l'autre de l'Europe soit entendue. Et donc que la spirale destructrice de l'austérité supermaastrichtienne soit brisée. Ne pas s'engager sur cette voie ne laisserait d'autre recours aux peuples que de se révolter. Le plus simple ne serait-il pas de ne pas ratifier ?

D'une manière ou d'une autre, ce carcan doit être brisé. Le traité TSCG ne doit pas être ratifié. C'est ce que diront les 103 candidats du Parti ouvrier indépendant aux élections législatives. C'est ce que nous dirons avec nos camarades de toute l'Europe, le 3 juin au meeting de la porte de Charenton.

(1) 1,3 fois le budget de l'Education nationale.

Prenez votre bon
NON À LA RATIFICATION DU TRAITÉ EUROPÉEN !
pour le meeting !

Que dit réellement le nouveau traité européen?

Il n'est "pas négociable", selon la chancelière allemande Angela Merkel. François Hollande dit à l'inverse qu'il veut le "renégocier"...

LES PRINCIPAUX ARTICLES DU TRAITÉ

La crise qui secoue l'Union européenne place au centre de la situation la question du traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) ou « pacte budgétaire », qui n'a été ratifié, à ce jour, que par trois pays (la Grèce, la Slovaquie et le Portugal). « Le traité n'est pas négociable », a dit Angela Merkel la semaine dernière. Or le traité TSCG, c'est la rigueur à la puissance dix !

De son côté, François Hollande veut une « renégociation » de ce traité. Mais quels sont les véritables enjeux ? Pour que chaque travailleur, chaque militant puisse se faire sa propre opinion, nous republions, avec nos commentaires, les principaux articles du traité TSCG, un véritable « Super-Maastricht ».

Déficit autorisé : pas plus de 0,5 % du PIB

Article 3, paragraphe 1

1. a) La situation budgétaire des administrations publiques d'une partie contractante est en équilibre ou en excédent ;
b) la règle énoncée au point a) est considérée comme respectée si le solde structurel annuel des administrations publiques correspond à l'objectif à moyen terme spécifique à chaque pays (...) avec une limite inférieure de déficit structurel de 0,5 % du produit intérieur brut aux prix du marché. Les parties contractantes veillent à assurer une convergence rapide vers leur objectif à moyen terme respectif. Le calendrier de cette convergence sera proposé par la Commission européenne (...).

► COMMENTAIRES

Le traité de Maastricht ordonnait déjà que les déficits des Etats ne dépassent pas 3 % du produit intérieur brut (PIB).

Ce ne serait désormais plus 3 %, mais 0,5 % de déficit dit « structurel » (1) par rapport au PIB qui seraient autorisés, et ce « à moyen terme », c'est-à-dire deux ou trois ans.

Cela signifie qu'en France, le déficit de l'Etat ne pourrait excéder 10 milliards d'euros (il était de 90,8 milliards en 2011). Mais l'Etat ne serait pas seul concerné. Le « déficit » considéré par le traité est le total des déficits des « administrations publiques » au sens du traité de Maastricht, qui comprennent l'Etat, les organismes publics nationaux au sens large, les collectivités territoriales (communes, départements et régions), l'assurance chômage et surtout les organismes de Sécurité sociale (retraites, assurance maladie, allocations familiales, accidents du travail). C'est pourquoi la ratification du traité commanderait sans aucun doute une nouvelle série de contre-réformes contre les retraites, l'accès au soin de santé et le financement de la protection sociale.

(1) Le déficit « structurel » est une notion assez floue ; il est susceptible d'être très diversement évalué. Il est égal au déficit constaté, corrigé des effets estimés de la situation économique sur les recettes et les dépenses de l'Etat.

En cas de dépassement, "un mécanisme correctif automatique"

Article 3, paragraphe 1 (suite)

e) Un mécanisme de correction est déclenché automatiquement si des écarts importants sont constatés par rapport à l'objectif à moyen terme ou à la trajectoire d'ajustement propre à permettre sa réalisation. Ce mécanisme comporte



L'obligation pour la partie contractante concernée de mettre en œuvre des mesures visant à corriger ces écarts sur une période déterminée.

► COMMENTAIRES

Si le déficit constaté dépasse le seuil autorisé, un « mécanisme correctif automatique » devra entrer en action pour couper dans les dépenses, avec « obligation ». Il n'y aurait plus aucune souveraineté. Comme en Grèce ! Le traité précise plus loin que les principes de ce mécanisme seront élaborés par la Commission européenne « concernant en particulier la nature, l'ampleur et le calendrier des mesures correctives à mettre en œuvre ».

La clef de voûte du traité : la "règle d'or" dans chaque Constitution nationale

Article 3, paragraphe 2

Les règles énoncées au paragraphe 1 prennent effet dans le droit national des parties contractantes au plus tard un an après l'entrée en vigueur du présent traité, au moyen de dispositions contraignantes et permanentes, de préférence constitutionnelles, ou dont le plein respect et la stricte observance tout au long des processus budgétaires nationaux sont garantis de quelque autre façon.

► COMMENTAIRES

L'objectif de la « règle d'or » serait de contraindre :
— les syndicats, qui voudraient contester les suppressions de postes de fonctionnaires, les attaques contre les retraites ou l'accès aux soins ; elles s'imposeraient même directement à eux dans des organismes qu'ils gèrent, comme l'assurance chômage ;
— les élus locaux, qui votent le budget des communes ou des départements ;
— et, bien sûr, les parlementaires, quel que soit le parti majoritaire dans les assemblées !

Une obligation de réduire de 5 % par an la dette de l'Etat

Article 4

Lorsque le rapport entre la dette publique et le produit intérieur brut d'une partie contractante est supérieur à la valeur de référence de 60 % visée à l'article 1^{er} du protocole (n° 12) sur la procédure concernant les déficits excessifs, annexé aux traités de l'Union européenne, ladite

partie contractante le réduit à un rythme moyen d'un vingtième par an (...).

► COMMENTAIRES

C'est une aggravation du traité de Maastricht. Lorsque la dette d'un Etat membre, en déficit ou non, dépasse 60 % du PIB (c'est le cas de la quasi-totalité des Etats de l'Union européenne), il aura obligation de la réduire « à un rythme moyen d'un vingtième par an », c'est-à-dire de 5 % par an.

La dette publique française se monte aujourd'hui à environ 1 700 milliards d'euros (environ 87 % du PIB). La réduire de 5 % par an signifie donc trouver 85 milliards d'euros (par des coupes ou des impôts supplémentaires), soit 20 % du budget de l'Etat. Chaque année ! C'est la même potion mortifère que l'Union européenne et le FMI imposent au peuple grec.

Des programmes de "réformes structurelles" obligatoires sous la surveillance de la Commission européenne

Article 5

1. Une partie contractante qui fait l'objet d'une procédure concernant les déficits excessifs en vertu des traités sur lesquels l'Union européenne est fondée, met en place un programme de partenariat budgétaire et économique comportant une description détaillée des réformes structurelles à établir et à mettre en œuvre pour assurer une correction effective et durable de son déficit excessif. Le contenu et la forme de ces programmes sont définis dans le droit de l'Union européenne. Leur présentation pour approbation au Conseil de l'Union européenne et à la Commission européenne ainsi que leur suivi auront lieu dans le cadre des procédures de surveillance existantes en vertu du pacte de stabilité et de croissance.

► COMMENTAIRES

C'est un élément nouveau par rapport au traité de Maastricht. Chaque Etat en infraction devra mettre en place un « partenariat budgétaire » comprenant des « réformes structurelles » sous la surveillance de la Commission de Bruxelles. Ces « réformes structurelles », en Grèce, en Irlande ou en Espagne incluaient ces derniers mois : la baisse des salaires des fonctionnaires, la baisse des retraites, des allocations chômage, la baisse du Smic, la déréglementation des contrats de travail et l'autorisation d'accords d'entreprises dérogeant aux Codes du travail et aux conventions collectives.

La Cour de justice européenne pourra imposer des amendes pour non-respect du traité

Article 8

2. Si (...) la Commission européenne conclut dans son rapport (qu'une) partie contractante n'a pas respecté l'article 3, paragraphe 2, la Cour de justice de l'Union européenne sera saisie de la question (...). L'arrêt de la Cour de justice est contraignant à l'égard des parties à la procédure, lesquelles prennent les mesures nécessaires pour se conformer au dit arrêt dans un délai à déterminer par la Cour de justice.

► COMMENTAIRES

La Cour de justice européenne, sur saisine de la Commission de Bruxelles ou d'un Etat membre, jugera si les amendements dans les Constitutions nationales ou les lois organiques organisant le vote des budgets sont bien conformes à la lettre et l'esprit de la « règle d'or », avec menace d'amende à la clé d'un montant de 0,1 % de PIB (2 milliards d'euros, dans le cas de la France).

NON À LA RATIFICATION DU NOUVEAU TRAITÉ EUROPÉEN!

Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)

Un appel de militants de toutes tendances

Comme des millions de salariés, de jeunes, de retraités, nous sommes attentifs à la situation des peuples grec, espagnol, ou portugais qui subissent déjà le talon de fer de la Banque centrale européenne, du Fonds monétaire international et de l'Union européenne (...)

La ratification du nouveau traité européen (TSCG) entraînerait une aggravation sans précédent de la situation pour toute la population et la jeunesse, alors tout doit être fait pour empêcher cette ratification. Nous appelons les citoyens, les travailleurs, les militants de toutes tendances, (...) à s'engager avec nous dans la campagne contre la ratification du traité ! Nous nous saisissons aussi de la proposition d'une manifestation à Paris contre la ratification du traité européen.

Premiers signataires publics : Anne-Marie Dory Ben Hadid, assistante sociale retraitée (POI) ; Anil Ciftci, étudiant en médecine (PCF) ; Fabrice Lefloch, cheminot (syndicaliste) ; Georges Vidal, infographiste (syndicaliste) ; William Saouma, ingénieur (militant de gauche) ; Rosanne Valcy, mère de famille ; Alfred Jacq, ingénieur retraité ; Catherine Matonnier, (POI, militante associative) ; Donna Kesselman, professeur de faculté (syndicaliste) ; Jean-Jacques Melloul, cheminot (secrétaire du comité de Rosny-sous-Bois du POI) ; Françoise Loubière, retraitée ; Maxime, étudiant ; Alain Thiebaut, retraité ; Joëlle Vatié, postière (syndicaliste) ; Marie-France Valat (PCF) ; Philippe Mopty (syndicaliste) ; Abderamane Moumene (PCF) ; Claudine Picard, parente d'élève (PS).

Laurence Parisot (Medef) : “Nous sommes tous, gouvernement, syndicats, patronat, dans le même bateau”



Photo AFP

La présidente du Medef, dans une interview au journal patronal *Les Echos* (11 mai), mesure toute la difficulté qui attend le premier gouvernement de François Hollande, élu sur la base d'un immense rejet des politiques d'austérité suivies par ses prédécesseurs.

Yan Legoff

Dans la situation lourde de crises majeures que connaît toute l'Europe, Laurence Parisot ne veut surtout pas jeter d'huile sur le feu et se refuse à voir dans le prochain gouvernement un ennemi de classe. Tout à l'inverse : elle est disposée à lui apporter toute sa collaboration, mais sans rien transiger sur le fond, c'est-à-dire sur les exigences des grandes entreprises qu'elle représente.

“L'approche de François Hollande sur le dialogue social correspond très largement à ce que nous préconisons depuis très longtemps”

« J'estime toujours que la hausse des prélèvements obligatoires sur les entreprises est inquiétante pour la compétitivité et ne regrette en rien ce que j'ai dit durant la campagne », commence par dire la dirigeante patronale, en référence à certains projets fiscaux annoncés durant la campagne. Mais elle ajoute aussitôt : « En revanche, comme je l'ai dit également, l'approche de François Hollande sur le dialogue social correspond très largement à ce que nous préconisons depuis très longtemps. Beaucoup de commentateurs soulignent les désaccords entre le patronat et la gauche et passent sous silence les points d'accords. Mais les entreprises ne sont ni à droite ni à gauche. La solution à la crise passe par elles, par leur compétitivité et par le dialogue social : il nous faudra travailler de la manière la plus étroite avec le gouvernement ». Le ton est donné.

“Travailler à des transferts de cotisations sur la CSG”

Le journal patronal semble perplexe : « François Hollande veut abroger la TVA sociale. Espérez-vous le faire changer d'avis ? », demande-t-il. Laurence Parisot répond : « Si le gouvernement renonçait à la hausse de la TVA, nous pourrions alors, pour alléger les charges sociales qui pèsent sur les entreprises, travailler à des transferts sur la CSG et sur une fiscalité écologique dans le cadre européen. » C'est d'ailleurs ce qu'avait explicitement proposé François Hollande et son équipe durant la campagne pré-

sidentielle, et qui reviendrait à faire payer les travailleurs, par une augmentation de la CSG, les cotisations de la branche famille de la Sécurité sociale actuellement payées par les patrons. Laurence Parisot sait pertinemment qu'un tel basculement vers la destruction de la Sécurité sociale est impensable, ne pourrait être imposé par aucun gouvernement à lui tout seul. D'où son soutien total au « sommet social » annoncé par François Hollande pour la mi-juillet. Elle est même d'avis de le préparer sans attendre.

“Beaucoup de commentateurs soulignent les désaccords entre le patronat et la gauche et passent sous silence les points d'accords (...). La solution à la crise passe (...) par le dialogue social”

(Laurence Parisot)

“Avec les syndicats, nous sommes prêts à travailler sur une feuille de route ambitieuse”

La patronne déclare à ce sujet : « Je suis d'accord avec François Chérèque (le secrétaire général de la CFDT — NDLR) qui préconise une rencontre entre les partenaires sociaux et le chef de l'Etat avant les législatives. Plus vite on se réunira, plus vite on définira l'agenda social et la méthode de travail. » Elle insiste : « Avec les syndicats, nous travaillons déjà sur nombre de sujets et nous sommes prêts à définir une feuille de route ambitieuse. »

“Réfléchir dès la rentrée à une large réforme des retraites”

N'y aurait-il donc aucun sujet qui fâcherait Laurence Parisot ? Qu'en est-il du rétablissement partiel de la retraite à 60 ans pour les salariés ayant cotisé quarante et une annuités, comme l'a promis François Hollande ? C'est « une promesse regrettable », concède-t-elle. Mais l'essentiel, selon elle, est dans ce qui suivra : « Il serait souhaitable, dit-elle, de réflé-

chir dès la rentrée prochaine à l'étape suivante : la préparation d'une large réforme en 2013. » En résumé : si pour faire passer cette « large réforme », dont on sait ce qu'elle devrait être selon le Medef, il faut commencer par lâcher un peu de lest, alors...

“Les contrats de génération, une approche intéressante”

Laurence Parisot va même jusqu'à revendiquer les droits d'auteur sur certaines mesures préconisées par François Hollande, comme les « contrats de génération », qui concerneraient des contrats de travail pour les jeunes, avec de nouvelles exonérations de cotisations à la clé pour les patrons. « C'est une approche intéressante, se félicite-t-elle, nous avions même suggéré une telle idée en 2006. » Elle précise à nouveau : ce dispositif « doit être défini lors d'une négociation entre les partenaires sociaux ». Encore et toujours, cette insistance à associer les syndicats à la politique du futur gouvernement.

“Nous souhaitons qu'un travail constructif soit mené ensemble”

Le journal patronal pose une nouvelle fois la question : « Les relations entre le patronat et la gauche au pouvoir ont été heurtées par le passé. Redoutez-vous un tel cas de figure ? » Laurence Parisot répond par la négative : « Nous souhaitons qu'un travail constructif soit mené ensemble (...). Nous sommes tous, gouvernement, syndicats, patronat, dans le même bateau. » Bref, c'est presque comme si Laurence Parisot se revendiquait d'une sorte de « programme commun » ! Il est sûr que de telles déclarations tranchent avec celles du patronat en 1981, et même en 1997, au lendemain de la formation de gouvernements de gauche. Quant à savoir si la patronne du Medef pourra arriver à ses fins, c'est une tout autre affaire...

EN BREF

Une précision à propos du retour de la retraite à 60 ans...

François Hollande a annoncé pendant sa campagne électorale qu'il rétablirait la retraite à 60 ans pour tous ceux qui ont cotisé quarante et un ans. Mais comment va être calculée cette durée de cotisation ? Sur quelle base ? Il serait question de ne prendre en compte que les périodes « cotisées ». Or, jusqu'à présent, le calcul des annuités donnant droit à la retraite se fait sur les périodes « validées ». Mais si seules les périodes « cotisées », c'est-à-dire celles travaillées effectivement, étaient retenues, cela exclurait toutes les périodes « validées », c'est-à-dire les périodes pendant lesquelles l'assuré social n'a pas exercé d'activité salariée mais qui peuvent être assimilées à des périodes d'assurance. C'est le cas pour la maternité, le chômage, le congé maladie ou les accidents du travail, mais aussi, pour les femmes du privé, la majoration de trimestres supplémentaires avec la bonification de deux ans par enfant, la charge d'enfant handicapé ou le congé parental. Un tel calcul, excluant le report de ces trimestres sur le relevé de carrière au moment de l'attribution de la retraite, pénaliserait des millions de salariés et, dans l'immédiat, exclurait du droit de partir à la retraite à 60 ans des dizaines de milliers de salariés, en particulier les femmes.

Report de la négociation “compétitivité-emploi”

Le Medef indique, le 9 mai, avoir « convenu avec plusieurs organisations syndicales de poursuivre à une date ultérieure la négociation paritaire, initialement prévue le 16 mai, sur le thème des accords de sauvegarde de l'activité et de l'emploi ». La négociation entre le patronat et les syndicats sur les accords de flexibilité a été reportée, le temps de s'assurer que le futur gouvernement traduira dans la loi un éventuel accord, ont expliqué de leur côté la CFDT et la CFTC. Dans cette négociation, voulue par le président sortant, Nicolas Sarkozy, « il n'y a pas d'intérêt à négocier si l'on n'est pas suivi après par le législateur, c'est du bon sens pour nous. On préfère s'en assurer », a expliqué Patrick Pierron pour la CFDT. « Si les nombreux points de blocage sont levés et qu'on aboutit à un texte d'équilibre, on veut être sûrs que le législateur ne dénature pas l'accord », a déclaré de son côté Joseph Thouvenel (CFTC). FO et la CGT, les deux syndicats hostiles à un accord interprofessionnel, ont également réagi. Si un report de la négociation ne cause « aucun souci » à FO, « aller demander l'onction du législateur » pour poursuivre la négociation révolte en revanche Stéphane Lardy. Pour le négociateur de FO, il s'agit d'une « confusion des genres entre démocratie sociale et démocratie politique » et « une drôle de conception de la liberté syndicale ». La CGT affirme de son côté que « tous les syndicats doivent refuser l'extension de la flexibilité exigée par le Medef » (AFP).

NON À LA RATIFICATION DU NOUVEAU TRAITÉ EUROPÉEN !

Rhône

Appel d'élus et de militants de toutes tendances de Givors, Grigny et environs

« Quel que soit le résultat des élections, une question sera posée au pays : le nouveau traité européen, signé le 2 mars dernier à Bruxelles par les chefs d'Etat, sera-t-il ratifié en France ? Ce traité veut imposer la “règle d'or” dans la Constitution. S'il était ratifié, 80 milliards d'euros devraient être coupés dans le budget de la nation dès 2013 ! Aucun changement positif pour l'immense majorité de la population laborieuse, les jeunes, les retraités, n'est possible dans le cadre de la règle d'or et du TSCG. (...) »

Premiers signataires :

- Balme René, candidat Front de gauche (Grigny) ;
- Royer Daniel, adjoint au maire (Grigny) ;
- Dartois André, élu (Grigny) ;
- Chirouze Michel, comité des fêtes (Grigny) ;
- Aubert Bernadette (Grigny) ;
- Delorme Jean-Paul, POI (Ternay) ;
- Thevenet Roger, PCF (Givors) ;
- Delon Jacques, POI (Givors) ;
- Gateau Jacky, militant laïque (Givors) ;
- Baylet Sébastien, POI (Givors) ;
- Barroso Jean-Pierre, militant laïque (Chaponnay) ;
- Brunet Frédéric, syndicaliste (Condrieu) ;
- Khaid Rida (Givors) ;
- Clément Roger, POI (Saint-Alban) ;
- Pastor Paule, militante laïque (Communay).

Dates à retenir...

L'agenda du prochain gouvernement cadré par les exigences de l'Union européenne

- **18 et 19 mai** : sommet du G 8 à Camp David (Etats-Unis). Premier contact officiel avec la présidence américaine.
- **20 et 21 mai** : sommet de l'Otan à Chicago (Etats-Unis). A l'ordre du jour : le retrait des troupes françaises combattantes d'Afghanistan, que François Hollande veut avancer à la fin 2012 (au lieu de 2014).
- **23 mai** : sommet informel de l'Union européenne. François Hollande aura transmis un mémorandum sur la « croissance » à ses homologues européens pour « compléter » le traité TSCG.
- **10 et 17 juin** : élections législatives.
- **28 et 29 juin** : conseil européen à Bruxelles, où devrait être scellé le « compromis » sur le traité TSCG. Si c'est le cas, s'ouvrira alors en France la procédure de ratification.
- **3 juillet au 3 août** : session extraordinaire du Parlement. A son ordre du jour notamment : l'abrogation de la « TVA sociale », une loi de finances rectificative (qui pourra intégrer les exigences de la Commission européenne), une loi de programmation pluriannuelle des finances publiques gravant dans le marbre un déficit zéro en 2017...
- **Mi-juillet** : « sommet social » à l'Elysée. Pour fixer « l'agenda social ».

ABONNEMENTS

Une période décisive vient de s'ouvrir en France et en Europe. C'est évident, l'actualité politique et sociale ne prendra pas de vacances. Dès aujourd'hui et durant tout l'été, vous aurez besoin d'Informations ouvrières. Pour aider au combat politique contre la ratification du traité européen TSCG, pour être informé de l'action des militants de toutes tendances dans ce sens...

ABONNEZ-VOUS SANS ATTENDRE !

(Bon d'abonnement en page 16.)

Ils ont dit...

"Un nouveau plan de rigueur cet été, plus rude que les précédents" ("Les Echos")

« Ramener le déficit de la France à 3 % du PIB en 2013 va nécessiter un nouveau plan de rigueur cet été, plus rude que les précédents », affirme le quotidien patronal Les Echos (14 mai). « C'est ce qui ressort des prévisions de la Commission européenne publiées vendredi 11 mai : sans mesures nouvelles, le déficit s'établirait à 4,2 % du PIB l'an prochain, après 4,5 % en 2012 et 5,2 % en 2011. Cela représente un effort supplémentaire de 25 milliards d'euros à réaliser. »

Michel Sapin, pressenti pour devenir ministre de l'Economie, a réaffirmé : « Nous respecterons le retour à 3 % dès 2013. » Olli Rehn, commissaire européen aux Affaires économiques, a déclaré sèchement : « Nous attendons que les autorités françaises spécifient les mesures envisagées pour 2013. »

Campagne contre la ratification du TSCG « Super-Maastricht »

43 163 signatures

Ain : 321 ; Aisne : 206 ; Allier : 269 ; Alpes-de-Haute-Provence : 450 ; Hautes-Alpes : 64 ; Alpes-Maritimes : 136 ; Ardèche : 1 131 ; Ariège : 61 ; Aube : 58 ; Aude : 78 ; Bouches-du-Rhône : 2 064 ; Calvados : 136 ; Cantal : 20 ; Charente-Maritime : 631 ; Cher : 24 ; Côte-d'Or : 783 ; Côtes-d'Armor : 588 ; Dordogne : 42 ; Doubs : 545 ; Drôme : 47 ; Eure : 96 ; Eure-et-Loir : 741 ; Finistère : 367 ; Gard : 316 ; Haute-Garonne : 530 ; Gers : 204 ; Gironde : 471 ; Hérault : 824 ; Ille-et-Vilaine : 923 ; Indre-et-Loire : 556 ; Isère : 690 ; Jura : 472 ; Landes : 206 ; Loire : 268 ; Haute-Loire : 141 ; Loire-Atlantique : 363 ; Loiret : 145 ; Lot : 85 ; Lot-et-Garonne : 54 ; Maine-et-Loire : 405 ; Manche : 45 ; Mayenne : 42 ; Meurthe-et-Moselle : 1 007 ; Morbihan : 90 ; Moselle : 2 528 ; Nord : 364 ; Oise : 432 ; Pas-de-Calais : 336 ; Puy-de-Dôme : 99 ; Pyrénées-Atlantiques : 141 ; Pyrénées-Orientales : 206 ; Bas-Rhin : 422 ; Rhône : 1 046 ; Saône-et-Loire : 210 ; Sarthe : 216 ; Savoie : 759 ; Haute-Savoie : 490 ; Seine-Maritime : 770 ; Deux-Sèvres : 140 ; Somme : 255 ; Tarn : 57 ; Var : 381 ; Vaucluse : 371 ; Vendée : 58 ; Vienne : 48 ; Haute-Vienne : 89 ; Vosges : 47 ; Yonne : 166 ; Territoire-de-Belfort : 55 ; Paris : 4 563 ; Seine-et-Marne : 1 0186 ; Yvelines : 555 ; Essonne : 1 730 ; Hauts-de-Seine : 1 451 ; Seine-Saint-Denis : 4 578 ; Val-de-Marne : 1 351 ; Val-d'Oise : 1 368.

REVUE DE PRESSE INTERNATIONALE

L'Europe et la France concentrent les inquiétudes des éditorialistes de la presse étrangère

● **Lu dans Die Zeit, (10 mai)** : « Ce qui a triomphé en ce "dimanche noir" à Athènes comme à Paris, c'est un mouvement de protestation contre une réalité qui exige un changement douloureux. La résistance veut le retour aux murs de l'Etat national, l'abandon de la globalisation et de l'intégration ; elle rêve d'un Etat qui prend bien soin et repousse l'ennemi : "Bruxelles", Merkel ou "les marchés". »

● « Mais, souligne aussitôt l'autre journal allemand, *Handelsblatt* (11 mai), (François Hollande) sait que l'Europe et la France ne peuvent éviter les adaptations de structures. Aussi fera-t-il en douceur ce qu'il faut pour améliorer la compétitivité française. »

● **Pour le Financial Times (15 mai)**, « Hollande est face à un défi difficile sur la question du budget (...). Quand (il) présentera son budget pour 2013 cet été, il fera face à un véritable défi pour concilier les espoirs de Bruxelles, de Berlin et des marchés financiers avec ceux d'un électoralat qui n'est guère préparé à une

dose d'austérité dont M. Hollande, dans sa campagne, disait qu'elle n'était pas inévitable. »

"François Hollande est face à un défi difficile : concilier les espoirs de Bruxelles, de Berlin, des marchés financiers avec ceux d'un électoralat qui n'est guère préparé à une dose d'austérité"

Le Financial Times

Jacques Delors. (...) Les désaccords entre

M. Hollande et M^{me} Merkel sont réels mais ne doivent pas être exagérés. M. Hollande a déjà promis de respecter les limites d'endettement fixées par le traité et d'aboutir à un budget en équilibre en 2017 : aussi l'appel à plus de croissance face à l'austérité est essentiellement politique. »

● Au lendemain de l'élection de François Hollande, le *Financial Time* notait : « La démocratie européenne possède un nouveau mode de fonctionnement. Les citoyens peuvent toujours changer de dirigeants de temps à autre, mais uniquement à la condition d'avoir intégré le fait que les élections ne présagent pas d'un changement d'orientation politique. Qu'elles soient de gauche ou de droite, qu'elles se trouvent à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone euro, les élites en place se prosternent devant l'au-tel de l'austérité. Les gouvernements s'autorisent de menus écarts, mais aucun n'ose remettre en question le credo de la rigueur budgétaire. (...) Ce qui est véritablement "dangereux" en Europe aujourd'hui, ce n'est pas d'appeler à un débat sur la croissance, mais de supposer que l'on peut continuer ainsi. Il faut impérativement une période de transition entre la récession et la réduction du déficit. A défaut, le continent courra le risque d'une révolution, même si celle-ci n'a pas lieu en France. »

● **L'International Herald Tribune (15 mai)** partage ce point de vue : « Les dirigeants français et allemands sont condamnés à travailler ensemble. M^{me} Merkel et M. Sarkozy ne s'estimaient guère. Vraisemblablement, M. Hollande sera un partenaire plus facile. C'est un européen convaincu et un disciple de

Tribune libre



La parole à Jean-Michel Suau, conseiller général du Gard, conseiller municipal d'Alès et candidat Front de gauche dans la cinquième circonscription du département.

Tu as signé l'appel du POI à la non-ratification du traité TSCG. Peux-tu nous parler de ce traité ?

Ma position, c'est : refus ! On n'accepte pas ! J'ai voté contre Maastricht, puis contre le traité constitutionnel. Pour celui qui a suivi, contre la volonté majoritaire des Français et particulièrement des habitants de ce département, il y a eu déni de démocratie de la part du gouvernement. On sent une volonté d'encadrer les Etats. Avec le MES (*Mécanisme européen de stabilité* — NDLR) et le nouveau traité, on veut encadrer les budgets nationaux, avec l'objectif de réduire les déficits publics. Comment le faire avec une politique d'austérité ? En Grèce, ils en sont au huitième plan, puis ça continue en Espagne. Avec le MES, les députés n'auraient plus le pouvoir de voter leurs budgets.

La campagne électorale actuelle tend à faire bouger les lignes, car on retrouve ce que le Front de gauche a exprimé sur l'indépendance de la Banque centrale européenne (BCE), c'est-à-dire la possibilité pour les Etats de se refinancer directement auprès de la BCE sans passer par les banques. Celles-ci achètent à 1 % et prêtent à 6 %.

Mais comment modifier le statut de la BCE, qui est inscrit dans les traités européens ?

La France est en poids le deuxième pays européen. Il faudra renégocier le traité, et pas seulement y ajouter un volet social,

comme le proposent certains, dont Hollande.

Dans le marché « libre et non faussé », on trouve la liquidation de tous les services publics, il faut donc le remettre en cause.

Il y a deux volets : renégocier pour plus de coopération, et, pour le financement, aller vers un pôle public constitué des établissements financiers publics. Et ce n'est pas seulement un statut de nationalisation, mais aussi la participation du citoyen, du syndicaliste, de l'élu, pour faire en sorte que l'argent soit réorienté vers l'économie réelle, et non pas la finance.

Tu sais que cette "création de pôle public" est interdite par le traité de Maastricht ?

C'est pour cela qu'il faut renégocier. C'est un rapport de force.

Sur le nouveau traité, nous proposons une manifestation nationale d'unité pour la non-ratification du TSCG. Qu'en penses-tu ?

Les assemblées citoyennes réunies pendant ces élections ont vocation à continuer après les élections, et on y parlera d'Europe. Il faut réorienter cette Europe. Plus on se rassemblera, plus on pèsera. Quand ces questions viendront en débat, il y aura un mouvement, et on en a besoin.

Propos recueillis par notre correspondant local ■

NON À LA RATIFICATION DU NOUVEAU TRAITÉ EUROPÉEN !

Nanterre (Hauts-de-Seine)

Non au traité de Bruxelles "Super-Maastricht"

Il ne doit pas être ratifié ! Unité pour bloquer ce traité

Nous, militants nanterriens de diverses tendances du mouvement ouvrier, syndicalistes, avons décidé de répondre positivement à la proposition de préparer une manifestation nationale contre la ratification du nouveau traité européen. (...)

Au lendemain du 6 mai en France, cette question est plus actuelle que jamais, des millions ont dit non à la rigueur : ce traité ne doit en aucun cas être ratifié !

Pour faire valoir cette exigence vitale pour tous, nous, militants de diverses tendances du mouvement ouvrier, quels que soient nos choix électoraux et nos engagements politiques ou syndicaux, appelons les citoyens, les travailleurs, les militants à s'engager avec nous dans la campagne contre la ratification et à préparer ensemble une manifestation nationale à Paris, dans l'unité, pour l'empêcher.

Premiers signataires : Michel Allain, syndicaliste Equipement ; André Bouquet, candidat du POI à l'élection législative sur la circonscription Nanterre-Suresnes ; Messaoud Bouzenzene, syndicaliste, Nanterre ; Claude Cossard, employé communal, PRCF ; Jacqueline Etienne, POI candidate suppléante ; Frédéric Favraud, syndicaliste Sécurité sociale ; Jean-Michel François, syndicaliste Equipement ; Mikael Gardent, syndicaliste EDF, Nanterre ; Christian Lefèvre, syndicaliste EDF-GDF, Nanterre ; Micheline Moulin, PCF, Nanterre ; Christine Rocher, syndicaliste Education nationale ; Benoît Rogues, syndicaliste Finances publiques, Nanterre ; Bachir Sahli, syndicaliste métallurgie ; Bronislaw Słupsek, syndicaliste, retraité EDF ; Stéphane Vlahopoulos ; Guillaume Zarka, militant AJR.

Chantier naval de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique)

Pour le maintien de tous les emplois de la navale et ses sous-traitants

Pour la pérennité du chantier naval de Saint-Nazaire, les organisations syndicales, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires et UNSA de Loire-Atlantique appellent à faire grève et à manifester le 23 mai

L'annulation de la commande des deux paquebots pour Viking River Cruises (annoncée le 5 avril dernier) menace dangereusement l'avenir du chantier naval de Saint-Nazaire et l'emploi de milliers de salariés de STX France, ses filiales et de la sous-traitance et, au-delà toute l'économie locale.

A l'évidence, l'Etat (actionnaire à 33,3 %) n'a pas pris toutes ses responsabilités pour que le montage financier aboutisse. Il a laissé les mains libres aux banques privées qui préfèrent spéculer plutôt que financer l'économie réelle et notre industrie en particulier ! Deux semaines plus tard, les chantiers italiens Fincantieri ont annoncé avoir obtenu cette commande. En peu de temps, l'Etat italien, propriétaire à 100 % de ces chantiers, a su mobiliser ses moyens, via sa Caisse des dépôts et des prêts italiens, pour réaliser le montage financier de cette commande !

Les organisations syndicales départementales s'adressent au nouveau président de la République et à son gouvernement :

— pour que l'Etat prenne toutes ses responsabilités et s'implique totalement pour garantir l'avenir du chantier naval de Saint-Nazaire, y compris en devant l'actionnaire majoritaire ;

— pour le maintien de tous les emplois chez STX France (chantier naval et filiales) et chez les sous-traitants ;

— pour la création d'une banque publique d'Etat pour le financement de l'industrie et de l'exportation ;

— pour une véritable politique industrielle débouchant rapidement sur des commandes de navires ;

— pour le développement de la filière construction navale (coréalisateur et sous-traitants) avec des règles contre le dumping social, fiscal et financier ;

— pour soutenir financièrement la diversification du chantier naval et la recherche et développement. Les organisations syndicales départementales s'adressent également au patronat qui doit assumer sa responsabilité d'employeur en maintenant tous les emplois sur la région nazairienne.

Pour la satisfaction de toutes ces revendications, les organisations syndicales ont demandé, par courrier, une rencontre au président de la République. Les organisations syndicales appellent toute la population et tous les salariés à faire grève et à manifester du chantier naval vers la sous-préfecture, le mercredi 23 mai, à 10 h 30. ■

Ancenis (Loire-Atlantique)

Quatre jours de grève des salariés de l'usine Toyota

A l'usine Toyota d'Ancenis, les salariés, avec leurs syndicats FO et CGT, ont fait grève pendant quatre jours. C'est à l'annonce par la direction d'une prime d'intéressement limitée à 250 euros pour les salariés alors qu'elle enregistre un résultat net de trois millions d'euros pour 2011 que la section FO a appelé la CGT à la tenue d'une intersyndicale commune pour décider la grève. Immédiatement la grève a été votée par 90% des salariés pour obtenir une prime de cinq cents euros net, l'embauche de salariés en CDI et la baisse des horaires.

Au quatrième jour de grève, le 9 mai, ils étaient encore cent quatorze salariés du site à reprendre le mouvement démarré la semaine précédente.

Une délégation a été reçue le 9 mai dans la matinée par la direction pour poursuivre les négociations. Après un accord sur l'embauche de cinq à dix salariés en CDI pour juillet, le dernier point d'achoppement concernait la prime de cinq cents euros pour tous les salariés. Les grévistes, qui réclamaient cinq cents euros net, ont finalement obtenu une prime de quatre cent vingt-cinq euros qui sera versée fin mai.

En fin d'après-midi, une nouvelle entrevue a eu lieu pour signer le protocole de fin de conflit. « Prochaine étape, les négociations salariales fin novembre », commentait Serge Richard (FO). ■

Enseignement

Vincent Peillon s'engage à abroger le décret sur l'évaluation des enseignants

Laurence Fayard

Dernier acte du gouvernement Sarkozy au lendemain de l'élection présidentielle : la publication, le 8 mai, au *Journal officiel* du décret sur l'évaluation des enseignants (1). Ce décret mettant fin à la notation par l'inspecteur pédagogique et confiant au seul chef d'établissement, dans le secondaire, le pouvoir d'évaluer et de contrôler la carrière des enseignants, visait à introduire une redéfinition des services, et donc à porter atteinte au statut national des enseignants.

Durant des mois, par la grève et la manifestation, par les pétitions et prises de position communes à tous les niveaux, les enseignants et leurs organisations ont exigé le retrait du projet Chatel sur l'évaluation.

Un premier constat s'impose donc : c'est cette mobilisation qui contraint Vincent Peillon, conseiller éducation de François Hollande, à annoncer que « dès la mise en place du nouveau gouvernement, ce texte sera abrogé ».

Cette mesure met immédiatement à l'ordre du jour la satisfaction des autres revendications : celles du rétablissement des 14 000 postes d'enseignants et de personnels administratifs supprimés à la rentrée 2012, du retrait du jour de carence dans la fonction publique (2), etc. Car l'ensemble de ces mesures répond à un seul objectif : baisser le coût du travail. C'est la logique des plans d'austérité dictés par l'Union européenne.

Que fera le gouvernement Hollande ? Fustigeant de la part du précédent gouvernement « un modèle de mépris du dialogue social » qui n'a donné lieu à « aucun échange constructif » avec les organisations syndicales, Vincent Peillon a donc annoncé l'abrogation du décret. Mais, « au sein de l'équipe Hollande, on envisage d'ores et déjà une autre réforme de l'évaluation », souligne le quotidien *La Croix* (9 mai), à l'élaboration de laquelle Vincent Peillon entend associer les organisations syndicales. Ainsi, selon *Les Echos* (10 mai), « ce dossier fera bien partie (...) des négociations prévues cet été (avec les syndicats — NDLR) pour la préparation de



Vincent Peillon et François Hollande en décembre 2011.

la loi d'orientation et de programmation pour l'éducation qui devrait être discutée à l'automne ».

La volonté de défendre et préserver le statut n'a pas disparu

Dans un communiqué du 10 mai, le SGEN-CFDT, seul syndicat à avoir accepté, pendant des semaines, la concertation avec le ministre Chatel sur sa « réforme », indique ce qu'il entend par « dialogue social » : « Pour le SGEN-CFDT, il est indispensable d'abroger les décrets parus le 8 mai 2012 pour reprendre au plus vite les négociations afin d'en finir avec l'inspection individuelle et la notation comme c'est le cas dans toute la fonction publique, pour déconnecter avancement et évaluation individuelle, pour prendre en compte, dans une évaluation collective des équipes, la totalité des tâches que remplissent les personnels. » C'est précisément le contenu du décret Chatel.

Mais c'est faire fi de l'état d'esprit des enseignants et des militants syndicalistes qui, parce qu'ils refusaient la disparition de l'inspection pédagogique mettant en cause leur statut national, ont imposé durant des mois l'unité des organisations syndicales (3) sur l'exigence de retrait.

Et cette volonté de défendre et préserver le statut n'a pas disparu. L'abrogation du décret est au contraire un point d'appui pour la faire valoir, plus que jamais. ■

(1) Décret n° 2012-702 du 7 mai 2012.

(2) Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'article 105 de la loi de finances du 28 décembre 2011 instaure un jour de carence dans la fonction publique : il s'agit d'une remise en cause des garanties statutaires (article 34 de la loi du 11 janvier 1984) qui permettent le maintien de l'intégralité de traitement pendant trois mois, en cas de maladie ordinaire, à compter du premier jour de maladie.

(3) FAEN, FERC-CGT, FNEC FP-FO, FSU, UNSA Education.

Radio France internationale

Les revendications sont restées les mêmes. Que fera le nouveau gouvernement ?

Le 10 mai, les salariés de Radio France internationale (RFI) étaient nombreux, réunis en assemblée générale, à la Maison de la radio, à l'appel des syndicats FO, SNJ, SNJ-CGT, SNRT-CGT, SUD. En débat : que fera le nouveau gouvernement après l'éviction de Nicolas Sarkozy de la présidence de la République ?

Car, depuis 2009, les personnels de RFI n'ont cessé de se battre contre les conséquences de la loi sur l'audiovisuel voulue par Sarkozy : contre un premier plan de deux cent six suppressions de postes (sur environ mille) d'abord, puis contre un nouveau plan de cent vingt-six réductions d'emplois dans le cadre de la fusion avec la télévision France 24 au sein de l'Audiovisuel extérieur de la France (AEF). Cette fusion doit s'accompagner du transfert de RFI de la Maison de la radio, à Issy-les-Moulineaux, dans un immeuble de bureaux, mitoyen de celui de France 24.

Après une grève de quinze jours en novembre et décembre derniers, le candidat François Hollande avait, à l'instar de nombreuses personnalités, signé une pétition contre la fusion RFI-France 24. Abordé par des salariés à l'occasion d'une interview qu'il donnait à RFI, il avait aussi répondu à une syndicaliste qui l'avertissait que la direction cherchait, notamment par le déménagement de tous, à rendre

la fusion irréversible pour fin juin : « Mais avant juin, il y a mai ! » Le 6 mai a eu lieu. Pourtant, le P-DG de RFI, Alain de Pouzilhac, prétend continuer la mise en œuvre du plan. Il avait convoqué, pour ce même 10 mai, un conseil d'administration de l'AEF. Il indique aussi qu'il maintient son calendrier de déménagement à Issy-les-Moulineaux.

« Arrêt immédiat et total du projet de fusion-destruction ! »

Or les collègues en ont témoigné : le studio « test » installé dans les nouveaux locaux ne fonctionne pas ! La centaine de personnels administratifs qui ont déjà changé de locaux peuvent aussi mesurer les conséquences néfastes des bureaux en « open space » pour leurs conditions de travail. Et ils voient à quel point leurs voisins de France 24 pâtissent de l'absence de garanties conventionnelles, puisque cette télévision a été créée à l'origine sous un statut mixte public-privé, avec TF1, sans application de la convention collective de l'audiovisuel public.

Un collègue est applaudi en assemblée générale lorsqu'il dit : « La prochaine vague de déménagement, on l'empêchera, on n'ira pas ! » La motion adoptée à l'unanimité porte le titre « stop ! » et précise notamment : « Les sala-

riés de RFI, réunis en assemblée générale (...) : — invitent fermement le P-DG à renoncer au conseil d'administration du 10 mai ; — exigent à nouveau l'arrêt immédiat et total de ce projet de fusion-destruction et notamment : l'arrêt de la mise en place de la rédaction unique ; l'arrêt du déménagement de nouveaux salariés vers des locaux coûteux, en mauvais état, et qui ne correspondent pas aux exigences techniques d'une production radio ; l'arrêt de la mise en œuvre de la grille unique peu de chagrin de RFI ; l'arrêt de la fusion des sites Internet ;

— réaffirment leur attachement aux garanties conventionnelles inscrites dans la convention collective de l'audiovisuel public et dans l'avenant audiovisuel à la convention collective nationale de travail des journalistes, et demandent leur remise en œuvre.

Journalistes, techniciens et personnels administratifs de radio, nous ne reconnaissons aucune légitimité à toutes celles et ceux qui prétendent mettre en place cette réforme et imposer à des professionnel(le)s de radio de travailler pour France 24. »

Rendez-vous sera pris par l'intersyndicale avec le nouveau (ou la nouvelle) ministre de la Culture dès sa nomination, avec la volonté de faire entendre l'exigence des personnels de dire « stop ! ». ■

Chronique

INTERNATIONALE

Contre
la dislocation
des nations

Lucien Gauthier

Les 18 et 19 mai aux Etats-Unis, se tiendra le sommet des grandes puissances, le G 8. Il sera suivi, les 20 et 21 mai, également aux Etats-Unis, du sommet de l'Otan, qui a à son ordre du jour la question de l'Afghanistan. Le 31 mai, aura lieu un sommet informel de l'Union européenne. Puis les 28 et 29 juin, le Conseil européen à Strasbourg. Toutes ces réunions se tiennent au moment même où la crise s'amplifie en Europe et dans le monde. Il y a un an, face au surgissement révolutionnaire en Tunisie, puis en Egypte, les grandes puissances, devant la chute des régimes qui leur étaient inféodés, ont eu recours à l'ennemi affiché d'hier, les islamistes, pour former des gouvernements chargés de contenir ces processus révolutionnaires. En Egypte comme en Tunisie, ces gouvernements cherchent à réprimer la mobilisation des masses. Mais ils se heurtent à la résistance de celles-ci. Dans une telle situation, le déclenchement de la guerre en Libye visait à écraser, et détourner vers la guerre civile les mobilisations qui se développaient dans les autres pays de la région. Avec la dislocation de la Libye, livrée aux milices, c'est toute la région sahéenne qui est menacée. Déjà, le Mali a explosé, et la guerre civile s'y répand. Depuis plusieurs mois, l'ONU et les grandes puissances ont fait monter de plusieurs crans la menace d'intervention militaire en Syrie. Ils ont, sous couvert de défendre le peuple syrien, fait armer et financer par le Qatar et l'Arabie Saoudite « l'Armée syrienne libre ». Puis, toujours au nom de la défense du peuple syrien, ils ont imposé un cessez-le-feu et un « plan de sortie de crise ». Mais les milices financées par le Qatar et l'Arabie Saoudite poursuivent leurs opérations, entraînant invariablement les réactions de l'armée du régime, et plongeant le peuple syrien dans la plus grande détresse. Il y a quelques jours à Damas, un attentat meurtrier a fait plusieurs dizaines de victimes et des centaines de blessés. Il a été revendiqué par une milice jihadiste. Le Parti des travailleurs d'Algérie, qui avait, en décembre 2011, coorganisé avec l'Union générale des travailleurs, une conférence d'urgence contre la guerre et la dislocation des nations, considère qu'au lendemain des élections législatives en Algérie, et dans le contexte de la crise de dislocation du Sahel, les plus grandes menaces pèsent sur l'Algérie. Le Parti des travailleurs a décidé d'engager une campagne pour la défense de l'unité, de l'intégrité et de la souveraineté de l'Algérie.

L'événement



Conférence de presse au lendemain des résultats des élections législatives. Louisa Hanoune entourée de D. Djelloul et de Y. Tazibt, élus sur la liste d'Alger.

Photo DR

Algérie : après les élections législatives du 10 mai

‘La nation algérienne doit vivre dans l'intégrité, l'unité et la souveraineté’

(Louisa Hanoune)

Louisa Hanoune, lors d'une conférence de presse le 12 mai, est revenue sur les résultats du scrutin. « Selon les résultats préliminaires des législatives du 10 mai 2012, tels qu'annoncés par le ministre de l'Intérieur, 58 % du peuple algérien au moins, une large majorité donc, n'a pas voté, exprimant une défiance à l'égard du processus électoral car échaudée par la fraude qui a caractérisé les précédents scrutins. 42 % auraient cependant considéré qu'il fallait cette fois participer, croyant légitimement en un possible changement pacifique. Qu'en est-il ? Le Parti des travailleurs (PT) prend acte des résultats et déclare : cinquante ans après l'indépendance, et alors que les pires dangers guettent notre région, la nation algérienne doit vivre dans l'intégrité, l'unité et la souveraineté. Au moment où les plus grands chamboulements menacent de dislocation l'ensemble des nations dans notre région, pour le PT, la préservation de la nation impliquant le respect de la souveraineté du peuple demeure l'exigence de l'heure, la priorité des priorités, la condition sans laquelle aucun projet n'est possible. » Alors que jusqu'à présent, les « observateurs étrangers » dénonçaient le caractère frauduleux des élections en Algérie, cette fois, ils se sont félicités du déroulement du vote. L'Union européenne et les grandes puissances ont manifesté leur contentement. Pour Louisa Hanoune : « Les résultats annoncés sont une provocation énorme contre la majorité du peuple, ceux qui ont voté comme ceux qui se sont abstenus, car ne correspondant en rien à la volonté populaire telle qu'elle s'est exprimée dans la campagne électorale et le jour du vote. Deux cent vingt sièges pour le FLN ? Ce score est

irréal tout comme le sont les vingt sièges dont a été crédité le PT. Non, ce n'est pas cela qui s'est exprimé. Bien au contraire, s'est exprimée une aspiration profonde à la rupture franche avec le système de parti unique, dans le vote et par l'abstention. Alors que les Algériennes et les Algériens qui sont allés voter répétaient "nous votons pour l'Algérie, pour la défendre" pour "dire au monde que nous sommes capables de régler nos problèmes par nous-mêmes", ceux qui ont confisqué la souveraineté populaire ne cherchent-ils pas à provoquer "un printemps arabe" en Algérie ? Car la fraude a pris la forme d'un hold-up électoral exprimant un mépris intolérable à l'égard du peuple, de son intelligence. A titre d'exemple, à Alger, le PT a obtenu, selon les résultats du dépouillement, onze sièges. Le lendemain, quatre de ses sièges sont détournés grossièrement. Certes, la fraude était prévisible car partie intégrante du système de parti unique, mais pour ce scrutin, elle dépasse tout entendement. Elle est de ce fait, très lourde de sens. » Devant la presse, qui avait largement rendu compte des succès des meetings du Parti des travailleurs durant cette campagne, la secrétaire générale du Parti des travailleurs a rappelé : « Par milliers, les Algériennes et les Algériens, travailleurs, jeunes, retraités, femmes, fellahs (paysans — NDLR), cadres, handicapés ont afflué volontairement, vers nos meetings et conférences-débats, exprimé leur pleine adhésion à nos propositions. Des adhésions par milliers sont enregistrées dans toutes les wilayas et les messages de sympathie affluent de façon continue, exprimant le rejet des résultats et des pratiques exécrables du système de parti unique. Une colère sourde mêlée d'inquiétude, gronde. Le PT sort donc plus que jamais renforcé par le soutien populaire. » Insistant sur les dangers qui menacent l'Al-

“Les résultats annoncés sont une provocation énorme contre la majorité du peuple, ceux qui ont voté comme ceux qui se sont abstenus”

Louisa Hanoune

gérie, les conflits aux frontières qui se multiplient, la Libye en pleine guerre civile, le Mali également, Louisa Hanoune a lancé un appel à la défense de la souveraineté de l'Algérie : « Le peuple algérien ne saurait tomber dans la provocation, lui qui a su déjouer tant de pièges, le PT non plus. Le PT s'adresse aux Algériennes et aux Algériens, qu'ils aient voté ou pas : ce scrutin totalement truqué vient établir que seul le peuple est à même d'imposer par la mobilisation, la démocratisation du régime, le règlement des problèmes socio-économiques et politiques. Plus que jamais ce qui est à l'ordre du jour, c'est l'élection d'une Assemblée constituante pour que s'exprime la volonté du peuple. Alors, pour défaire ce coup de force, pour immuniser la nation contre toute dérive, nous appelons les Algériennes et les Algériens à constituer des comités populaires pour débattre de leurs revendications, les inscrire et pour discuter de la nature du régime à mettre en place dans la prochaine Constitution, le régime capable d'opérer la rupture avec le système de parti unique et les politiques non conformes aux intérêts de la nation. Plus que jamais, et les élections le prouvent, notre pays est à la croisée des chemins. En ce cinquantième anniversaire de l'indépendance, nous proposons à la majorité de faire barrage à ses fossoyeurs, de préserver la nation en proclamant la naissance de la II^e République. L'histoire de notre pays le prouve, le peuple algérien a les capacités d'ouvrir des perspectives à la nation. Parce que rien ne saurait être supérieur aux intérêts de la nation, le PT déclare que rien n'entamera sa détermination à apporter au peuple algérien l'aide nécessaire à la réalisation de ses objectifs. »

ÉGYPTE

La place de l'armée

Correspondant

Confrontés aux masses qui continuent d'affirmer au prix de leur sang leur volonté d'en finir avec le régime militaire, les généraux promettent de transmettre le pouvoir aux civils, le 1^{er} juillet prochain, aussitôt le nouveau président installé.

L'institution militaire est la colonne vertébrale du régime. A la tête d'un empire économique qui va de l'immobilier au matériel électronique en passant par l'agroalimentaire et le tourisme, elle dirige aussi la plupart des sociétés mères et administrations publiques (Autorité pour le développement industriel, Autorité du canal de Suez, Agence pour les nouvelles communautés urbaines, Société nationale du ciment, Autorité du contrôle administratif chargée de la lutte contre la corruption, etc.). Des centaines de majors-généraux ont encore été nommés à leur tête, depuis le 25 janvier 2011. En outre, la grande majorité des gouverneurs, des responsables de conseils municipaux et de districts sont des généraux. L'impérialisme américain a établi des liens très étroits avec l'armée égyptienne, en particulier depuis la signature des accords israélo-égyptiens de 1979. A dix jours des élections, interrogé dans une conférence de presse sur le transfert du pouvoir par les militaires, le porte-parole du Conseil suprême des forces armées, le général Chahine, a rappelé que « depuis la monarchie soutenue par l'occupant britan-



Le 1^{er} Mai, place Tahrir au Caire, on pouvait entendre : « A bas la loi militaire ».

nique, les Constitutions ont toujours conféré aux militaires un rôle bien plus large que celui de la défense des frontières (...). Il n'y a pas de soucis, a-t-il ajouté, toutes les révisions constitutionnelles, depuis 1923, ont inclus un dispositif permettant à l'armée de prendre le relais en cas de catastrophe. » Les principaux candidats à la présidentielle déclarent leur intention de garantir à l'armée toute sa place. Le candidat officiel des Frères musulmans, Mohamed Morsi, assure qu'il va « se concerter étroitement avec les généraux sur toutes les questions concernant l'armée, y compris dans le choix du ministre de la Défense ». Abdel Moneim Aboul Fotouh, l'ancien chef de file des Frères musulmans soutenu par les salafistes, dit la même chose. Pour Amr Moussa, candidat lié au régime Moubarak, « la question est trop sensible pour être abordée publiquement. »

TUNISIE

“L'emploi pour la dignité”



Le 30 avril, des chômeurs se rendent en manifestation au ministère du Travail à Tunis.

Correspondant

Jour après jour, les mobilisations se succèdent dans toutes les régions. Des villes entières se mobilisent avec leurs chômeurs pour exiger des solutions concrètes, immédiates à une revendication centrale posée par la révolution : l'emploi. Les administrations, les écoles, les entreprises, les unions locales ou régionales de l'UGTT et même les commerçants soutiennent la revendication des chômeurs, dont un grand nombre sont diplômés universitaires, parce que le chômage s'étend dans tout le pays comme une plaie purulente. Les chômeurs sont aujourd'hui plus de 800 000, et leur nombre croît de plus de 150 000 chaque année. « L'emploi pour la dignité », disent partout les banderoles des « sit-inneurs », que ce soit à Redeyef, dans le bassin minier, à Gabès ou à Médénine. La Tunisie dispose des liquidités pour commencer à entreprendre le règlement de ce

grand chantier de l'emploi. Seulement ces liquidités sont mises au service du paiement de la dette publique : 3,6 milliards de dinars en 2011, 4,1 milliards de dinars en 2012, révèle la loi des finances votée par l'Assemblée nationale. Ce qui représente tout simplement la première dépense du pays. C'est dire que le gouvernement de la coalition nationale ne fait qu'accroître la dette, ce qui interdit toute possibilité de développement économique tourné vers la satisfaction des besoins des Tunisiens. Il est somme toute logique que la majorité Ennahda-Ettakatol-Congrès pour la République qui contrôle l'Assemblée nationale, se dresse contre le vote d'une loi inscrivant le droit au travail comme un droit constitutionnel ; parce que cette revendication qui a surgi des régions déshéritées, des faubourgs des villes, des régions minières, est contradictoire avec le paiement d'une dette publique qui n'est pas une dette contractée par le peuple tunisien.

Mali

Un pays en voie de “somalisation”

Cathy Caprani

Le 17 janvier dernier, les Maliens découvrent des images de soldats abattus après avoir été torturés dans l'attaque de la localité d'Aguelhoc, au nord-est du Mali, par des groupes dits touaregs. L'émotion s'accroît lorsque l'armée du pays subit de nouvelles pertes en perdant de nouveaux morceaux du territoire. C'est dans ce contexte que l'armée envoyée au nord du pays depuis des mois pour réprimer les soulèvements, mais sous-armée, sous-équipée et mal payée, s'est mutinée le 22 mars dernier, entraînant la fuite du président Touré.

Quinze jours plus tard, alors que différents groupes armés s'emparent de nouvelles villes du nord, les mutins acceptent de rendre le pouvoir à un gouvernement civil de transition, sous la pression de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) et des institutions internationales, dans le but de mettre un terme aux velléités sécessionnistes des groupes du nord du pays. Parmi eux, le mouvement de libération de l'Azawad (MNLA), qui proclame l'indépendance du territoire après avoir conquis les villes de Kidal, Gao et Tombouctou.

Aux côtés du MNLA (dont une représentation a son siège à Paris), on trouve des groupes salafistes issus du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) exclu d'Algérie, et rebaptisés al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), et le groupe Ansar Dine, qui revendiquent la création d'un Etat islamique...

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES ÉTATS DE LA RÉGION ?

La situation dans le Sahel est lourde de menaces non seulement pour les pays de la région mais pour tout le continent. Si la situation actuelle au nord du Mali est une première conséquence de la guerre en Libye, la vague de mouvements séparatistes à laquelle on assiste en Afrique a été ouverte par la partition du Sud-Soudan en 2011. Cet « Etat », créé de toutes pièces par l'impérialisme américain pour ses intérêts, contient en effet

l'essentiel des richesses pétrolières du pays, ce qui constitue un des casus belli entre le nord et le sud, et voit se multiplier les conflits entre les différentes régions du pays, relançant également celui du Darfour.

Au Nigeria, le mouvement salafiste Boko Haram (installé dans le nord) sévit dans le pays, alors que le Mouvement pour l'émancipation du delta du Niger revendique des attentats. En Libye, le 6 mars dernier, la Cyrénaïque a publié une déclaration d'autonomie de cette partie du pays qui concentre à elle seule 60 % des ressources en hydrocarbures.

Au Sénégal, la région de la Casamance revendique son indépendance, et au Niger les populations touaregs ont pris les armes plus d'une fois pour revendiquer leur autonomie... Sans parler de la Somalie qui vit de fait une partition, du Tchad et de la Centrafrique qui sont régulièrement le théâtre d'affrontements guerriers, et de la République démocratique du Congo dont la riche région du Kivu est revendiquée par différents groupes armés.

“DÉTRUIRE TOUS LES ÉTATS AFRICAINS”, AU SERVICE DE QUI ?

« Ce processus de désintégration et de remplacement des Etats existants en micro-Etats foncièrement fragiles, rangés dès leur naissance dans la catégorie des Etats “faillis”, ne déplairait pas aux vecteurs de l'impérialisme capitaliste que sont les institutions de Bretton Woods. Ces dernières ont déjà concocté des programmes prêts à être administrés à ce genre d'Etats, fondés sur un principe fort : le remplacement des administrations publiques africaines incompétentes par des multinationales » (Afrique Asie, mai 2012). En effet, le Sahel regorge de nombreuses richesses minières et minérales dont les grandes puissances ont besoin : de l'uranium au Niger au pétrole dans différents pays de la région, il existe

encore des gisements très importants inexploités. Créer des conditions de guerre permanente pour permettre de détourner l'attention et laisser les mains libres aux trafiquants de tous ordres pour piller les richesses pour eux ou pour leurs commanditaires, telle est aujourd'hui la situation qui se développe au Sahel. S'il n'est un secret pour personne que le MNLA est soutenu par la France, les différents groupes salafistes présents au Nord-Mali sont financés par le Qatar et l'Arabie Saoudite, agents directs de la politique de l'impérialisme américain. Après la guerre en Libye, certains de ces groupes sont revenus au Mali lourdement armés ; la région est devenue une véritable poudrière, prête à exploser.

Le crime organisé y a pris racine : la région est devenue un marché de la drogue à ciel ouvert, notamment de la cocaïne venue d'Amérique latine. A côté du narcotrafic se sont également développés de nombreux autres trafics, dont le plus important est celui des armes. Ainsi, corruption généralisée, colusions actives ou passives entre narcotrafiquants, groupes salafistes, milieux administratifs et militaires maliens ont fait de ce pays un maillon faible. Or le Mali constitue un Etat tampon entre l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest. « L'afghanisation » du pays qui s'annonce serait dramatique pour tous les peuples de la région.

Comme l'écrit un editorialiste de la revue Afrique Asie (mai 2012), « une autre histoire est possible pour le Sahel. A condition que les peuples qui le composent sachent résister à la stratégie du chaos, notamment en mettant en place par eux-mêmes des modes de gestion concertée ». Le combat pour la souveraineté des peuples africains est inséparable de l'indépendance vis-à-vis de l'impérialisme et de ses agences.

PALESTINE



Le 1^{er} Mai dernier à Ramallah, ces manifestants palestiniens revendiquent travail, liberté de mouvement et baisse des prix.

Plus de deux mille prisonniers politiques palestiniens enfermés dans les prisons israéliennes sont en grève de la faim

Sur les sept mille prisonniers politiques palestiniens enfermés dans les prisons israéliennes, plus de deux mille poursuivent une grève de la faim depuis maintenant un mois. Des centaines d'entre eux sont des détenus dits administratifs, enlevés en pleine rue, maintenus en prison arbitrairement sans jugement et sans perspective de libération. La population des grévistes inclut deux cents enfants de moins de 16 ans, vingt-sept membres du conseil législatif de l'Autorité palestinienne et quatre cent cinquante-six prisonniers originaires de Gaza qui n'ont pas été autorisés à voir leurs familles depuis 2007. Cette grève de la faim, qui a d'ores et déjà conduit plusieurs grévistes à un état physique de grande fragilité, est la plus importante jamais réalisée dans les prisons de l'Etat hébreu.

Irlande
REPORTAGELa troïka débarque à Dublin
pour exiger l'adoption
du nouveau traité européen

Jean-Pierre Barrois

Samedi 28 avril, deux jours après l'arrivée de la troïka à Dublin, le conseiller municipal *Independent* de Dublin Ciaran Perry appelait les habitants du quartier où il est élu — Hisborough — à se rassembler pour le retrait des nouvelles taxes introduites au Parlement sur injonction de la troïka.

Les habitants se sont regroupés devant les permanences des deux partis possédant des locaux dans le quartier : le Fine Gael pour la droite et le Labour. Gauche et droite ont en effet voté en commun pour l'introduction de ces nouvelles taxes.

Ciaran Perry est par ailleurs l'un des animateurs de la campagne pour l'annulation de la dette et milite activement pour le vote non lors du référendum sur le TSCG du 31 mai prochain.

Deux des participants à la manifestation ont donné leur avis sur la situation.

Seamus : je suis chauffeur de taxi. Avant, je votais à droite, parce que c'était comme cela dans ma famille. Et puis, Fine Gael signifie « le clan des gael ». Cela m'allait bien.

Mais Fine Gael a soutenu Bruxelles et organisé le renflouement des banques. Alors là, non. J'ai décidé de voter à gauche. Tu devines la suite. Ce n'est pas parce que je ne vote plus que je ne soutiens pas totalement notre conseiller municipal Ciaran Perry qui organise cette manifestation. Lui, il est contre le paiement de la dette. C'est la troïka

Photo AFP



Dublin, le 31 mars : lors de la tenue du congrès du Fine Gael, quatorze mille personnes ont manifesté à l'appel de plusieurs organisations et de l'union locale des syndicats de Dublin.

qui impose la nouvelle taxe locative. C'est une vraie « poll tax » (1). Et puis, il y a le paiement de l'eau. Tu te rends compte qu'ici, en Irlande, on n'a jamais payé l'eau ! C'est la première fois. Et ces gens-là vont vendre à

chaque famille un compteur qu'ils facturent huit cents euros alors que la presse dit qu'ils l'achètent quarante euros à l'usine. Mais ça ne passe pas. Il faut s'enregistrer à la mairie et 60 % des foyers refusent.

"Il faut voter contre ce nouveau traité. L'Irlande doit être souveraine"

Paddy : Excuse-moi de me mêler de votre conversation. Je m'appelle Paddy. Appelle-moi Paddy. Je suis retraité. Je touche huit cents euros et ils veulent me faire payer pour l'eau ! Mais ce n'est pas tout. En plus de l'eau et de la taxe locative, tu ne devineras jamais ce qu'ils ont inventé : une taxe sur les fosses septiques ! Oui, tu as bien compris. Je ne rigole pas. Ils sont prêts à tout pour nous faire payer la dette. Il faut faire payer tout le monde, eh bien, ils ont eu une cette idée... les WC, c'est un endroit où tout le monde va.

Mon frère est paysan dans l'Ouest. Là-bas, chez lui, c'est la révolte. La troïka est de nouveau en Irlande. Ils sont arrivés avant-hier. Ce sont des gens dangereux. Il faut les arrêter. Il faut voter contre ce nouveau traité.

Et puis, il faut quitter l'Union européenne. L'Irlande doit être souveraine. Point final. ■

(1) Impôt forfaitaire instauré en Grande-Bretagne par le gouvernement de Margaret Thatcher en 1990. Impôt très inégalitaire pour les couches populaires du fait qu'il frappait les foyers et non les personnes, et ce sans distinction de revenu ou de capital, il était d'autant plus lourd pour les foyers les plus pauvres. Ce nouvel impôt provoqua des émeutes dites « poll tax riots ». La poll tax fut l'une des causes de la chute de Margaret Thatcher.

GRANDE-BRETAGNE

Comme partout en Europe, un immense rejet

Lors des élections locales ce 6 mai, l'abstention a atteint 70 %, et jusqu'à 92 % dans certains bureaux de vote

Le 6 mai dernier, les résultats des élections locales en Grande-Bretagne tombaient, faisant état du même rejet majoritaire que dans le reste de l'Europe. Les conservateurs, qui ont mis en œuvre les mesures dictées par l'Union européenne, la Banque centrale européenne (BCE) et le FMI, perdent plus de huit cents sièges et de nombreuses municipalités.

Mais le fait nouveau est que les chiffres de l'abstention exprimant ce rejet étaient tellement énormes — une moyenne nationale frisant les 70 % et montant à 92 % dans certains bureaux de vote — qu'il a fallu consulter la presse locale pour vérifier qu'il n'y avait pas de coquille dans les grands quotidiens comme le *Guardian* ou le *Daily Mail*. Comme l'a dit ce responsable d'une grosse section du syndicat Unison dans une réunion de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, « les gens se sont abstenus pour protester, et lorsqu'ils ont voté, ils ont voté contre et non pas pour. Je suis membre du Labour, mais il

est clair que ce n'est pas une victoire du Labour qui, de fait, s'écroule en pourcentage et en nombre de voix. Et ce sera ainsi tant que la direction soutiendra la politique de l'Union européenne fidèlement appliquée par le gouvernement de coalition conservateurs-libéraux. Il suffit de voir ce qui s'est passé pour le Pasok en Grèce. »

A propos d'application fidèle de la politique de l'Union européenne, le 9 mai a eu lieu le discours de la reine, une cérémonie annuelle lors de laquelle la reine énonce les mesures politiques prévues pour les prochains mois en lisant un discours censé avoir été écrit par le Premier ministre.

Censé, car la veille, Stuart Gulliver, directeur exécutif de la banque HSBC, avait rappelé la politique exigée par la City, la BCE et le FMI : « Les marchés veulent l'austérité et ils en remercient le Royaume-Uni avec un taux d'emprunt très bas. Le Royaume-Uni doit poursuivre sa politique d'austérité telle qu'elle est. Aussi dure soit elle. »

Cette déclaration a le mérite d'être claire. Celle de la reine également. En plus de mesures de préparation directe de l'affrontement avec les masses qui, si elles sont adoptées, feront que les libertés fondamentales qui caractérisent ce pays ne seront qu'un souvenir (nous y reviendrons ultérieurement), figurent une série de mesures assassines visant à faire payer par la population le plan de renflouement des banques.

"Bas les pattes devant les retraites !"

A la poursuite de la politique de coupes dans les services publics s'ajoutent des mesures visant à favoriser les licenciements, à supprimer de fait la notion de licenciement abusif, c'est-à-dire une série de mesures visant à faire du Royaume-Uni un des pays les plus attractifs du monde pour les entreprises, selon les propos de la reine. Une des mesures-phares est la réforme des retraites, qui prévoit dans

un premier temps le départ à 67 ans pour tout le monde et, ensuite, une augmentation de l'âge de départ selon les besoins de l'économie ! C'est précisément sur cette question des retraites que, le 10 mai, s'appuyant sur l'immense manifestation de novembre dernier, 400 000 travailleurs du secteur public, répondant à l'appel des syndicats qui n'ont pas signé le protocole d'accord avec le gouvernement, ont réaffirmé la volonté majoritaire de défendre les retraites.

C'est à l'opposé de cette volonté majoritaire qu'est organisée la division par ceux-là mêmes qui relaient dans le mouvement syndical la politique de la direction du Labour Party de soumission à l'Union européenne et de consensus pour faire payer la dette.

Reste qu'ils étaient 400 000 et que de larges secteurs du mouvement ouvrier n'ont pas signé le protocole. Et dans cette puissante manifestation, ils étaient des milliers et milliers à scander : « Bas les pattes devant les retraites ! » J.-P. B. ■

ESPAGNE

Banqueroute financière,
crise politique
et lutte de classe

Andreu Camps

Après la journée de lutte du 10 mai dans les universités contre les coupes budgétaires qui, selon les sources syndicales, impliquent une réduction de 62,5 % du budget global des universités (journée qui a coïncidé avec l'appel des deux fédérations de la santé à des rassemblements dans tous les chefs-lieux de département contre les coupes budgétaires dans la santé), les fédérations de l'enseignement de l'Union générale des travailleurs (UGT) et des Commissions ouvrières (CCOO) ont appelé le 22 mai à une grève dans l'ensemble de l'enseignement public.

Cet appel a été relayé par toutes les organisations, y compris les syndicats autonomes, pour exiger le retrait des coupes budgétaires et pour la défense du service public.

Le secrétaire de la fédération de l'enseignement des CCOO, Jose Campos, a déclaré : « C'est la première fois dans l'histoire de l'Espagne qu'une grève réunit tous les secteurs de l'enseignement. » Le secrétaire de la fédération UGT de l'enseignement, Carlos Lopez Cortiñas, a souligné l'effort que représente la grève pour les travailleurs, alors qu'ils ont déjà subi 15 % de réduction de salaire.

Rappelons que le gouvernement Rajoy a décrété une nouvelle réduction des budgets de la santé et de l'éducation de l'ordre de dix milliards, coupes qui devraient être réalisées par les dix-sept gouvernements régionaux qui ont compétence exclusive dans ces domaines.

Dix milliards volés aux travailleurs. Dix milliards donnés de nouveau aux banques

Le lundi 7 mai, le gouvernement Rajoy a décidé de « nationaliser » Bankia, la troisième banque du pays. En réalité, il a décidé de nationaliser les secteurs de la banque qui sont concernés par les actifs toxiques (Bankia est en réalité le premier propriétaire immobilier du pays) pour « socialiser » les pertes...

Le vendredi 11 mai, de toute urgence, le gouvernement a décrété une nouvelle réforme du secteur financier dans l'objectif d'empêcher la banqueroute généralisée du système financier espagnol. Globalement, les banques possèdent 982 milliards d'actifs dans l'immobilier, dont au moins 144 milliards considérés comme toxiques. Mais selon des experts internationaux, comme l'économiste Nouriel Roubini, ce chiffre pourrait se monter à 250 milliards.

Le gouvernement a décidé dans l'immédiat de verser dix milliards pour sauver Bankia, qui s'ajoutent aux quatorze milliards déjà versés par le gouvernement Zapatero. La banqueroute de Bankia, c'est plus que la banqueroute d'une banque. Elle met en cause, d'une part, tout le dispositif spéculatif dans l'immobilier, réalisé par les différents gouvernements sous la houlette de l'Union européenne, et, d'autre part, l'implication des différents gouvernements, notamment régionaux, dans les investissements de cette banque (Bankia est le produit de la fusion de sept Caisses d'épargne régionales, fusion qui a eu lieu le 11 juin 2010).

L'onde de choc de cette banqueroute touche donc le gouvernement actuel et l'opposition du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE). C'est pour cela que le comité territorial du PSOE, réuni ce week-end, s'est adressé solennellement au gouvernement par la voix de son nouveau secrétaire général, Alfredo Perez Rubalcaba, pour proposer trois pactes d'Etat : sur la réforme du système financier, sur la structure régionale et sur un nouveau pacte social. La crise s'approfondit. Dans les manifestations de ces jours-ci, les mots d'ordre les plus scandés étaient : « Il faut la grève générale ! », « Non aux coupes dans la santé et l'éducation pour renflouer les banques ! » ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

SLOVÉNIE

Quatorze des vingt et un syndicats de la fonction publique signent avec le gouvernement un accord de baisse des salaires

Le gouvernement slovène a signé jeudi 10 mai un accord avec quatorze des vingt et un syndicats de la fonction publique pour des mesures d'austérité, incluant une baisse des salaires des fonctionnaires.

« C'est une première étape, mais ce n'est toujours pas suffisant », a déclaré le ministre du Travail et négociateur du gouvernement, Andrej Vizjak, après la signature de l'accord.

Le gouvernement tenait à trouver un accord avec les syndicats afin d'éviter un blocage par une demande de référendum. L'an dernier, une réforme du système de retraites et du marché du travail proposée par le précédent gouvernement avait échoué après un référendum à l'initiative des syndicats.

BOLIVIE

Le gouvernement Morales confronté à une vague de grèves et de manifestations

Les chauffeurs des transports publics boliviens ont lancé le 7 mai une grève de quarante-huit heures pour demander un ajustement des tarifs et protester contre une loi modifiant la réglementation de leur travail à La Paz.

Ce mouvement intervient dans un contexte de multiplication des conflits sociaux qui secouent le pays depuis mi-avril. Plusieurs grèves et manifestations de médecins, de travailleurs du secteur minier et d'indigènes ont déjà paralysé La Paz et plusieurs villes du pays, se heurtant à la politique du gouvernement du socialiste Evo Morales. Une grève générale de soixante-douze heures est appelée par la Centrale ouvrière bolivienne (COB) pour exiger une hausse générale des salaires et soutenir le mouvement des médecins, mobilisés depuis fin mars contre l'augmentation de six à huit heures de leur temps de travail quotidien.



CHIFFRE

824,5 milliards

C'est, en dollars, le montant des bénéfices réalisés par les cinq cents plus grosses entreprises américaines, en augmentation de 16,4 % l'an dernier. Un niveau record, éclipsant le précédent record datant de 2006 avec 785 milliards de dollars (classement Fortune 500).

Photo DR

Guadeloupe : grève le 10 mai à l'appel de tous les syndicats et du LKP



Plus de cent entreprises et collectivités fermées. Ce sont plus de trois mille travailleurs qui y ont tenu des piquets de grève sans barrages, uniquement en arrêtant de travailler. Ce ne sont pas moins de 20 % des entreprises de plus de dix salariés qui étaient en grève.

A en croire les chiffres du préfet, il n'y avait pas grève, ce dernier se basant sur les chiffres des organismes où il n'y a jamais de grève et peut être même pas de syndicat (préfecture, sous-préfecture, Deal, Dieccte...).

En réalité, ce sont plusieurs centaines de gendarmes et six véhicules blindés qui ont été déployés en Guadeloupe, l'image d'un pays occupé, et cela pour tenter d'intimider les travailleurs mobilisés. Les gendarmes ont même été postés dans les entreprises, notamment dans les stations-service, aux abords des mairies, pour entraver le droit de grève. Cette remise en cause du droit de grève est allée encore plus loin, car les gendarmes accompagnaient même des travailleurs non déclarés pour remplacer des grévistes sur leur lieu de travail.

Aujourd'hui, le droit de revendiquer et de se battre pour ses revendications est bafoué.

Les libertés fondamentales, notamment le droit de grève, sont remis en cause.

Les travailleurs de Guadeloupe sont dignes, ils ont décidé de poursuivre leur mouvement et exigent notamment : la réunion de la commission de suivi de l'accord Bino ; l'application pleine et entière de l'accord Bino sur les salaires ; le maintien des revenus dans la fonction publique territoriale en cas de maladie.

Pour le collectif *liyannaj kont pwofitasyon*, Elie DOMOTA
Pointe-à-Pitre, le 10 mai 2012

Plus de 400 syndicalistes de toute appartenance ont signé à ce jour, à l'initiative du Comité international contre la répression (Cicr), un appel exigeant l'arrêt de la répression contre les militants syndicaux et notamment ceux de l'UGTG en Guadeloupe.

A l'initiative de plusieurs d'entre eux, Elie Domota effectuera dans les prochaines semaines une tournée en France. Pour vous joindre à cet appel et pour toute information :

Cicr : jj.marie@club-internet.fr

BANGLADESH

Le 1^{er} Mai au Bangladesh

L'exportation du textile et de la confection est centrale pour l'économie du Bangladesh, pays de l'Asie du Sud-Est. Plus de quatre millions de travailleurs — dont une majorité de femmes — travaillent dans ce secteur. Au nom de la crise, la situation déjà dramatique des travailleurs de ce secteur qui n'ont ni contrats ni protection sociale s'aggrave encore, les salaires sont fréquemment de l'ordre de vingt euros par mois pour garantir la « compétitivité et la croissance ». Ce 1^{er} Mai, c'est en grand nombre que les travailleurs du textile et de la confection sont descendus dans la rue, notamment à Dhaka, la capitale. Le syndicat des travailleurs de la confection, affilié à la Fédération nationale des travailleurs du Bangladesh — qui est associée aux campagnes de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples — a défilé sur la base d'un appel qui constatait : « Il n'y a pas pour nous de salaire minimum légal. Le gouvernement n'a tenu aucune de ses promesses. Nous réclamons immédiatement l'instauration d'un salaire minimum vital de quatre-vingts euros. »

Photo correspondant



LIBYE

Sept mille détenus soumis à la torture dans les prisons officielles ou "secrètes"

Des milliers de personnes demeurent emprisonnées en Libye, dont certaines dans des centres de détention secrets, et la torture continue d'y être pratiquée, reconnaît le représentant spécial de l'ONU pour la Libye.

Selon le gouvernement libyen, trois mille détenus sont sous son contrôle, mais quatre mille autres sont toujours aux mains d'anciens « rebelles ».

Ils sont emprisonnés « dans des centres de détention officiels ou secrets », déclare le représentant de l'ONU. « Les mauvais traitements et les tortures continuent » d'y être pratiqués, ajoute-t-il, citant l'exemple d'un centre de détention à Misrata, sous l'autorité du ministère de l'Intérieur, où trois détenus sont morts le 13 avril. Il fait état également de tortures dans des prisons à Tripoli, Zawiyah et Zintan.

CANADA

Les étudiants toujours en grève rejettent l'offre du gouvernement québécois

Le maire de Montréal a appelé le gouvernement québécois et les étudiants à reprendre le dialogue, alors que la grève dure maintenant depuis douze semaines dans les universités du Québec, avec comme principale revendication le refus de l'augmentation des droits d'inscription.

« Je fais un appel pour qu'avec l'ensemble des intervenants, et ça comprend le gouvernement et les étudiants, on puisse trouver une solution », a déclaré le maire. Le conflit sur les droits de scolarité est allé « trop loin », a-t-il poursuivi, alors que Montréal est le théâtre de manifestations quotidiennes.

Le 5 mai dernier, le gouvernement québécois avait signé avec les organisations étudiantes un accord prévoyant que les droits de scolarité à l'université soient augmentés de 1 780 dollars sur sept ans, au lieu de cinq ans initialement prévus, pour arriver à près de 4 000 dollars par an (3 000 euros).

En contrepartie, les frais annexes imposés par les universités devaient être réduits. Mais le gouvernement ayant laissé planer un doute sur la faisabilité de ces réductions, les étudiants en grève ont rejeté l'offre et repris spontanément les manifestations. Coalition de nombreuses associations estudiantines représentant environ la moitié des quelque 165 000 étudiants en grève, Classe a rejeté à son tour l'offre et appelle à une nouvelle « grande manifestation » le 22 mai.

CAROLINE DU SUD (ETATS-UNIS)

Un paradis pour les multinationales de l'automobile, un enfer pour les salariés

Absence de syndicats, bas salaires, flexibilité complète du travail... Les multinationales de l'automobile (GM, Toyota, Honda, Hyundai, Volkswagen, Mercedes, BMW, Michelin...) se ruent sur le gâteau. Un enthousiasme fondé sur le climat social local « business friendly » (traduisez « favorable aux capitalistes »).

« Les infrastructures collectives sont excellentes, note le directeur de Upstate SC Alliance, société de promotion des intérêts économiques régionaux. La force de travail est abondante et qualifiée, la fiscalité des entreprises très favorable. » Et surtout, « le taux de syndicalisation en Caroline du Sud est de 2,2 %, et dans l'automobile, à Greeville, de 0 % ».

Le paradis pour les patrons. Pour celui de Michelin qui a trouvé plus avantageux de s'installer ici plutôt qu'au Mexique (c'est vous dire !) : « Ici, pas besoin de syndicats, nous communiquons directement avec nos salariés, qui correspondent à nos valeurs. » Pour celui de BMW, « sans syndicats, nous avons une flexibilité formidable, on peut modifier les horaires en fonction des besoins du marché ». Une flexibilité encore accrue par le recours systématique aux emplois intérimaires.

Quant aux salaires, ils sont un tiers plus bas que dans l'automobile au Michigan où le taux de syndicalisation est bien plus élevé. De plus, les heures supplémentaires ne commencent qu'à la quatorzième heure quotidienne. « Ce qui n'arrive jamais », exulte le DRH de BMW.

C'est ce que les patrons appellent des « facteurs de croissance ».

Contre le démantèlement des droits ouvriers

Le "Super-Maastricht" menace le Code du travail

II. POURQUOI TOUT LE MOUVEMENT OUVRIER DOIT DÉFENDRE LE CODE DU TRAVAIL

Nous avons rappelé la semaine dernière les grandes étapes de la législation sociale, datant souvent de plus d'un siècle, laquelle a acquis force de loi et a été rassemblé dans le Code du travail. Depuis trente ans et le tournant de la rigueur de Mitterrand-Delors, cet ensemble d'acquis sociaux a déjà été sérieusement remis en cause. La ratification par la France du nouveau traité européen TSCG aboutirait au démantèlement en règle de toute notre législation sociale.

Repères

● Le 18 avril dernier, la Commission européenne a rendu public son « paquet emploi » comportant diverses mesures déjà analysées dans les derniers numéros de notre journal. Elle préconise notamment la différenciation des législations du travail selon les régions de l'Union européenne.

● Le 25 avril, le président de la Banque centrale européenne, Mario Draghi, a affirmé que le « plan de croissance » en préparation à Bruxelles nécessitait une « dérégulation » complète du marché du travail.

● Ces projets meurtriers ont dans les deux cas été présentés comme s'appuyant sur le nouveau traité européen TSCG.

● Le Code du travail, déjà sérieusement mis à mal par les mesures successives relevées dans la deuxième partie de l'article de Dominique Derry, serait cette fois complètement démantelé. Les lois et règlements qu'il contient perdraient leur caractère national et leur application identique sur tout le territoire de la République, une et indivisible.

Par Dominique Derry

Après le tournant de la rigueur de 1982, la signature de l'Acte unique européen (1986), imposant la libre circulation des capitaux, supprimait déjà tout contrôle des licenciements économiques, auparavant soumis au contrôle de l'Etat. A partir de 1992, et surtout à partir des lois dites « Aubry », le Code du travail va subir une injection de dose massive de directives européennes qui vont le porter à plusieurs centaines de pages et d'articles supplémentaires, contradictoires aux lois et décrets antérieurs qui codifient les acquis ouvriers en ne fixant que des obligations pour l'employeur. L'exemple le plus frappant en est la transposition en matière de « santé au travail » de centaines d'articles, contradictoires aux obligations des employeurs en matière d'hygiène et de sécurité, remplaçant une obligation de résultat par une simple obligation de moyens, et introduisant une responsabilité partagée du patron et de l'ouvrier en matière d'accidents du travail. On voit même apparaître des formules de ce style : « Si le risque ne peut être supprimé, il conviendra de remplacer ce qui est dangereux par ce qui est moins dan-



Les travailleurs d'ArcelorMittal manifestent pour la défense de leurs emplois. Journalistes et « économistes » annoncent une grande vague de « plans sociaux » pour après les élections.

gereux. » Un code de « bonne conduite » est substitué à des obligations simples, claires et nettes imposées depuis... 1913 ! Cette confusion totale, en contradiction entre l'édifice ouvrier au sein de la République et les « normes » européennes de déréglementation, va donner lieu à un contentieux judiciaire gigantesque, et les juges vont élaborer une jurisprudence surabondante et sophistiquée dénaturant totalement la simplicité et la clarté des textes initiaux.

C'est aussi vrai pour la durée du travail où la prétendue « réduction du temps de travail » (RTT) va donner lieu à une avalanche d'accords de branches et d'entreprises introduisant la flexibilité, l'annualisation, le non-paiement des heures supplémentaires, et dont tous les préambules ont pour caractéristique de partir de « l'intérêt de l'entreprise ». Là aussi, la jurisprudence va transformer le droit du travail en un véritable maquis. Aussi, dès 2004, s'ouvre un chantier

de « recodification », à droit prétendument constant, mais où tous les articles du Code vont être désosés, reclassés, réorganisés pour tenter de transformer la nature même du Code du travail et de l'adapter à l'architecture corporatiste des directives européennes. Un seul exemple, mais significatif : le contrat d'apprentissage passe du chapitre sur le contrat de travail dans celui pour la « formation professionnelle » donc devient stage en entreprise. Il faudra quatre ans pour finaliser ce travail de démolition.

Le Code du travail est toujours le socle de tous les acquis ouvriers, le concentré de décennies de combats des travailleurs.

Dans le même temps, deux lois supplémentaires vont encore affaiblir les droits ouvriers contenus dans l'édifice du Code. Nous les rappelons dans notre encadré : ce sont de véritables textes de déréglementation. Le lecteur va donc se dire : pourquoi alors défendre le Code du travail ? Parce que, malgré tout cela, le Code du travail reste, dans son architecture même, euro-incompatible. Mal-

gré tous les tripatouillages, les injections massives de directives européennes, le Code du travail, relié au système administratif (inspection du travail) et judiciaire (conseils de prud'hommes, cours d'appel, Cour de cassation) de la République, reste fondamentalement le socle de tous les acquis ouvriers, concentré de décennies de combats ouvriers. Ainsi, et pour conclure, les arrêts récents des cours de justice qui ont purement et simplement annulé des plans de licenciements se sont appuyés sur les définitions juridiques précises de la notion de périmètre des entreprises et de définition très limitée du licenciement pour motif économique du Code du travail français.

D'où la rage des milieux financiers qui estiment — ce que les travailleurs trouveront sans doute surprenant ! — qu'il est impossible de licencier en France et qu'il faudrait donc « assouplir » encore les règles pour évidemment « favoriser les embauches »... Sans commentaire. La défense bec et ongles du Code du travail est partie intégrante du combat contre le « Super-Maastricht » qui imposerait une exploitation sans limites, et donc contre la suppression pure et simple de toute norme nationale codifiée au profit de l'atomisation entreprise par entreprise, voire l'individualisation complète des relations de travail, ce qui nous ramènerait deux siècles en arrière, à l'époque où les normes juridiques des relations entre un patron et un ouvrier relevaient d'un « contrat de louage de service ». Tel est l'enjeu. Il est considérable. Il concerne tout le mouvement ouvrier. Quiconque prétend défendre le Code du travail ne peut le faire sérieusement sans se prononcer clairement pour la non-ratification du TSCG et la rupture avec l'Union européenne. ■

ÉCLAIRAGE

Deux lois de déréglementation

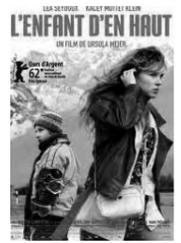
■ Celle du 4 mai 2004 dite « le principe de faveur » évoqué dans la première partie de notre article. Elle permet, pour toute une série de rubriques, de déroger par accord d'entreprise aux conventions de branches. Ainsi est ouverte la voie à des accords au rabais, signés dans l'entreprise par le chantage à l'emploi, dérogeant aux conventions de branches. L'accord « Bosch », obligeant les ouvriers à travailler trente-neuf heures payées trente-cinq en est une célèbre illustration.

■ Le 20 août 2008, la « loi de modernisation », dite Sarkozy-Fillon, va introduire, au sein même du Code du travail, une notion tout à fait nouvelle la logique. Jusque-là, le Code du travail fixait systématiquement des droits minimums imposables à tous les employeurs et sur lesquels pouvaient s'appuyer tous les salariés, quelle que soit la branche, l'entreprise, la localisation géographique. Avec cette loi, on découvre par exemple que si le taux légal de majoration des heures supplémentaires est toujours de 25 % pour les huit premières, un accord d'entreprise pourra en modifier le taux sans toutefois être inférieur à... 10 % ! Un accord d'entreprise pourra donc baisser le taux horaire des heures supplémentaires... en toute légalité !

Cinéma

L'Enfant d'en haut

Un film d'Ursula Meier



Simon, douze ans, vit seul avec sa sœur Louise dans une tour HLM, dans la plaine. Tous les jours, il monte jusqu'aux pistes de ski. Là, il vole des équipements, qu'il revend. Louise travaille parfois, va d'homme en homme, et dépend de plus en plus des larcins de son petit frère. Certes, on voit d'emblée la métaphore : la haute classe sur ses pentes immaculées, les pauvres tout en bas, où la neige devient boue. Pourtant, le film n'est pas une allégorie sociale. Là-haut, Simon joue un rôle, à merveille ; en bas, il affronte la réalité que fuit sa sœur. Mais là-haut, Meier montre un monde fermé, clos, en bas un monde ouvert. Derrière tout cela, évidemment, de grandes douleurs, qu'on saisit encore mieux après une révélation décisive et cruelle. Le sujet réaliste est transcendé par le traitement et aboutit à un conte universel. Cet enfant qui n'aura jamais été enfant est remarquablement incarné par Kacey Mottet Klein, fragile et décidé à la fois, comme Louise par Léa Seydoux, la comédienne de ce début 2012.

Je suis

Un film d'Emmanuel Finkiel



Après deux ans de tournage dans ce centre de rééducation, le réalisateur nous montre le combat quotidien de trois patients victimes d'accidents cérébraux, de leurs familles, du personnel soignant. Loin d'être un reportage apitoyant, ou pire, larmoyant, sur une situation dramatique, ce documentaire sans voix off est un formidable hymne à la vie, la très émouvante chronique d'un retour à l'identité, à l'humanité reconnue comme telle. Marcher, parler, se raser, se souvenir, autant de tâches ardues dont la complexité est révélée, comme en miroir, au spectateur bien-portant. Le verbe être du titre dit l'essentiel. La caméra et le micro saisissent avec pudeur les moments, de plus en plus nombreux au fil des mois, où le patient est une personne : petit geste, sourire fugace, regard significatif, mots échappés ou maîtrisés, corps rétifs... Finkiel relève avec brio un grand défi : montrer une intériorité se reconstruisant en ne filmant, bien évidemment, que l'extérieur. Un document exceptionnel, et du grand cinéma.

Chercher le garçon

Un film de Dorothee Sebbagh



Dorothee Sebbagh a choisi la légèreté pour cette chronique humoristique, *Chercher le garçon*, qui suit la quête, via un site de rencontre, d'Emilie, trentenaire voulant en finir avec le célibat. Sans grand enjeu et sans grande originalité, le film se regarde néanmoins avec amusement et plaisir. Construit en 70 minutes selon la succession des rencontres-tests, le film est soutenu par des dialogues très drôles et une belle actrice, Sophie Cattani, qui fut une mère tragique dans des œuvres de Maïwenn, Céline Sciamma ou Claude Miller. Ici, elle est drôle et attachante, et joue son personnage en l'incarnant pleinement, tout en gardant du recul, ce qui n'est pas donné à tout comédien. Quant aux « prétendants », ils offrent une galerie pittoresque sinon caricaturale du monde masculin, du timide au macho, du pervers au romantique... ■